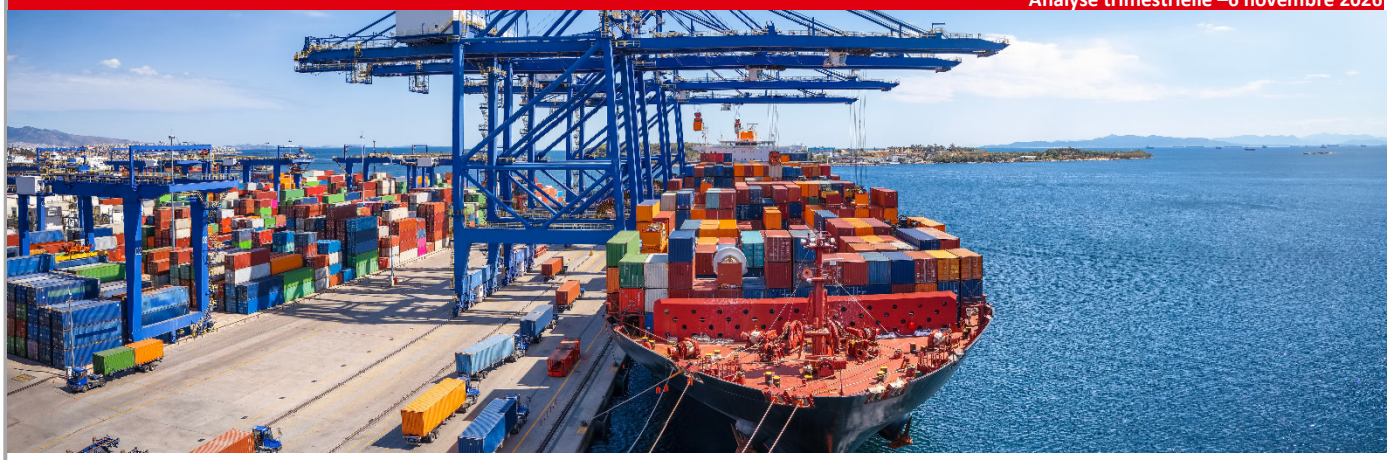
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DSECE
Statistique publique du commerce extérieur

DOUANES & DROITS INDIRECTS

Analyse trimestrielle –6 novembre 2026



Le chiffre du commerce extérieur – 3e trimestre 2026

Le solde commercial se dégrade légèrement sous l'effet d'une hausse des importations supérieure à celle des exportations

Au 3e trimestre 2026, le solde commercial FAB/FAB de la France se dégrade de 0,7 milliards d'euros par rapport au 2e trimestre 2026, s'établissant ainsi à - 19,9 Md€. Par grande famille de produits, le solde s'améliore dans le secteur de l'énergie, principalement grâce à l'électricité, tandis qu'il se dégrade pour les produits manufacturés, notamment ceux de l'automobile, de l'aéronautique, de l'électronique et informatique et de la pharmacie.

Les importations augmentent de 1,3 % par rapport au trimestre précédent pour s'établir à 184,4 Md€. Cette hausse est portée par l'électronique et l'informatique, sous l'effet d'un accroissement de la demande et donc des prix des composants entraîné par les besoins de l'intelligence artificielle, ainsi que par l'automobile et l'aéronautique.

Les exportations croissent de 1,1 % par rapport au trimestre précédent pour arriver à un total de 164,4 Md€. Outre l'électricité, les parfums et cosmétiques ainsi que les articles d'habillement et la maroquinerie enregistrent de bonnes performances, ainsi que l'électronique, portée par l'effet prix aussi visible à l'export. L'aéronautique stagne, après une très bonne performance au 2e trimestre, tandis que l'automobile et la pharmacie sont en repli.

Sur le plan géographique, le solde s'améliore avec les pays de l'Union européenne, grâce notamment aux exportations d'électricité, tandis qu'il se dégrade avec l'Asie (dont la Chine pour près des deux tiers), surtout en raison des importations de biens électroniques et informatiques. En dehors de ces deux régions, le solde commercial est globalement stable ; des évolutions notables ont lieu pour certains pays, essentiellement en raison de changements de partenaires dans les importations d'hydrocarbures. Pour ces produits, certains fournisseurs baissent ainsi fortement (Algérie, Kazakhstan, Arabie Saoudite) tandis que d'autres croissent ou font leur retour (Congo-Brazzaville, Émirats Arabes Unis, Brésil, Irak), illustrant la résilience et l'adaptabilité des chaînes d'approvisionnements françaises, dans un contexte international toujours marqué par les suites de la guerre en Iran déclenchée en février.

Enfin, la France a perdu des parts de marché mondiales au cours du trimestre car les exportations n'ont pas suivi la nette hausse de la demande mondiale.

Solde commercial de biens de la France (FAB/FAB)

Au 3e trimestre 2026, le solde FAB/FAB se détériore de 0,7 milliards d'euros (Md€) (figure 1), après une baisse de 4,5 Md€ au trimestre précédent, et s'établit ainsi à **– 19,9 Md€.** Cette détérioration résulte d'une hausse des importations (+ 1,3 %) plus importante que celle des exportations (+ 1,1 %).

1. CHIFFRES CLÉS DU COMMERCE EXTÉRIEUR

Montants en Md€	Données brutes		Données CVS-CJO							
			2025				2026			4 derniers trimestres
	2024	2025	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	
Solde FAB/FAB (Md€)	-77,8	-65,3	-19,0	-20,4	-15,6	-10,5	-14,7	-19,2	-19,9	-64,4
variation (Md€)	*19,1*	*12,5*	*-1,0*	*-1,4*	*4,8*	*5,0*	*-4,2*	*-4,5*	*-0,7*	*8,6*
Exportations FAB (Md€)	601,4	616,3	153,3	150,5	156,0	158,3	158,0	162,7	164,4	643,5
taux d'évolution (%)	*-1,7%*	*2,5%*	*1,3%*	*-1,8%*	*3,6%*	*1,5%*	*-0,2%*	*3,0%*	*1,1%*	*5,3%*
Importations FAB (Md€)	679,2	681,6	172,3	171,0	171,6	168,8	172,7	181,9	184,4	707,8
taux d'évolution (%)	*-4,2%*	*0,4%*	*1,7%*	*-0,8%*	*0,4%*	*-1,6%*	*2,3%*	*5,3%*	*1,3%*	*3,4%*
Solde CAF/FAB (Md€)	-97,3	-84,9	-24,0	-25,3	-20,5	-15,4	-19,7	-24,4	-25,2	-84,8

Source : DGDDI/DSECE (données CVS-CJO)

Champ : Y compris matériel militaire et y compris données sous le seuil[1]

En données CAF/FAB, par grandes composantes, le solde énergétique s'améliore de 1,5 Md€ au 3e trimestre 2026, pour atteindre - 12,3 Md€ (figures 2 et 3). Cette amélioration est principalement portée par la hausse du solde de l'électricité (+ 1,0 Md€) et, dans une moindre mesure, par celle des produits pétroliers raffinés (+ 0,4 Md€). Le solde des hydrocarbures naturels reste globalement stable, à - 12,2 Md€.

Le solde des produits manufacturés se détériore nettement (- 1,5 Md€) et atteint - 13,1 Md€. Cette dégradation est principalement portée par les matériels de transport (- 1,7 Md€), sous l'effet de la baisse du solde de l'automobile (- 0,9 Md€) et des produits de l'industrie aéronautique et spatiale (- 0,6 Md€). Le solde des équipements mécaniques, électroniques et informatiques diminue également de 0,7 Md€. A l'inverse, le solde des autres produits industriels s'améliore de 0,5 Md€, notamment grâce aux produits chimiques, parfums et cosmétiques (+ 0,6 Md€). Le solde des industries agroalimentaires progresse également de 0,3 Md€.

Le solde des produits agricoles se détériore légèrement (- 0,2 Md€) et atteint - 0,3 Md€ au 3e trimestre 2026.

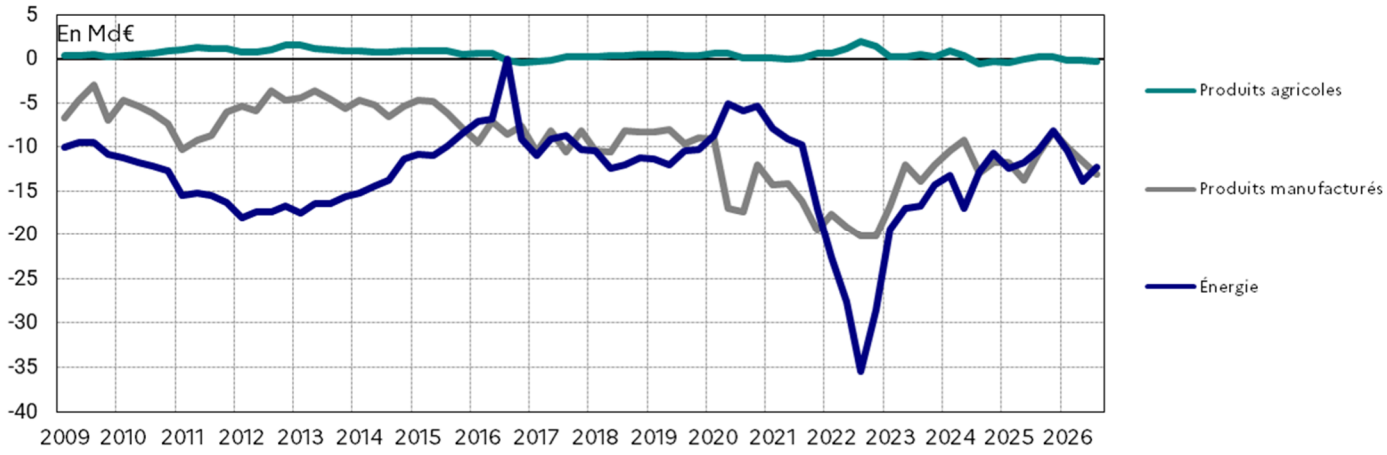
2. SOLDES PAR PRODUIT

En milliards d'euros	T2-2026	T3-2026	Variation
Ensemble CAF/FAB y compris matériel militaire et y compris sous le seuil [1]	**-24,4**	**-25,2**	**-0,8**
dont Produits de l'agriculture (AZ)	**-0,1**	**-0,3**	**-0,2**
dont Énergie (DE, C2)	**-13,8**	**-12,3**	**1,5**
dont Hydrocarbures naturels (B06Z)	*-12,1*	*-12,2*	*-0,1*
dont Produits pétroliers raffinés (C19Z)	*-3,8*	*-3,4*	*0,4*
dont Électricité (D35A)	*1,2*	*2,3*	*1,0*
dont Produits manufacturés (C1, C3, C4, C5)	**-11,6**	**-13,1**	**-1,5**
Produits des industries agroalimentaires (C1)	0,5	0,8	0,3
Équipements mécaniques, électroniques et informatiques (C3)	-8,7	-9,5	-0,7
Matériels de transport (C4)	1,8	0,1	-1,7
dont Automobile (C29A, C29B)	*-5,8*	*-6,7*	*-0,9*
dont Produits de l'industrie aéronautique et spatiale (C30C)	*8,9*	*8,3*	*-0,6*
dont Navires et bateaux (C30A)	*-0,6*	*-0,8*	*-0,3*
Autres produits industriels (C5)	-5,1	-4,6	0,5
dont Produits chimiques, parfums et cosmétiques (CE)	*3,7*	*4,3*	*0,6*
dont Produits métallurgiques et métalliques (CH)	*-2,4*	*-2,4*	*-0,1*
dont Produits pharmaceutiques (CF)	*0,7*	*0,4*	*-0,2*
dont Produits manufacturés divers (CM)	*-2,1*	*-2,2*	*-0,1*

Source : DGDDI/DSECE (données CAF/FAB, CVS-CJO)

[1] Voir « encadré : méthodologie et définitions ».

3. ÉVOLUTION DES SOLDES PAR PRODUIT



Source : DGDDI/DSECE (données CAF/FAB, CVS-CJO)

Exportations et importations françaises de biens — Données CAF/FAB

Des exportations en hausse, à leur plus haut niveau historique

Au 3e trimestre 2026, les exportations de la France[2] sont en hausse et s'élèvent à 164,4 Md€ (figure 4.1). Elles augmentent de 1,1 % par rapport au 2e trimestre 2026 et atteignent un nouveau record historique.

Les exportations d'énergie sont en forte hausse (+ 17,4 %), portées par une croissance très soutenue des exportations d'électricité (+ 76,5 %). Une augmentation significative est également enregistrée pour les produits métallurgiques et métalliques (+ 3,6 %), en raison essentiellement des ventes de métaux non ferreux.

Du côté des biens de consommation, on peut noter **une hausse significative sur les articles d'habillement et de maroquinerie (+ 3,1 %),** due notamment aux exportations vers la Pologne et la Corée du Sud, **ainsi que sur les parfums et cosmétiques (+ 5 %),** due essentiellement à l'Allemagne, aux États-Unis et au Royaume-Uni.

Les exportations de produits informatiques, électroniques et optiques sont également en croissance (+ 3,8 %), portées par l'effet prix affectant les composants et cartes électroniques (crise de la mémoire vive).

Les exportations de produits agricoles sont quant à elles en repli (- 2,0 %), en raison notamment d'une forte baisse des exportations de blé et de maïs.

Les livraisons de matériels de transport diminuent également (- 1,0 %). Cela est aussi bien lié à la construction automobile (véhicules entiers et moteurs), qui connaît un repli de 1,9 % avec des ventes en baisse notable vers la plupart des pays européens (dont le Royaume-Uni), qu'aux équipements pour automobiles (- 2,4 %), en particulier vers l'Espagne.

Les exportations de produits pharmaceutiques poursuivent également leur baisse (- 4,2 %), dans la continuité de la tendance enregistrée depuis la mi-2025.

[2] Exportations y compris matériel militaire et estimation des données sous le seuil (*cf.* « encadré : méthodologie et définitions »).

4.1 EXPORTATIONS PAR PRODUIT (FAB)

Exportations	T3-2026 (en Md€)	Évolution par rapport au T2-2026 (en %)	Contribution (en points de croissance *)
Ensemble y compris matériel militaire et y compris sous le seuil*	**164,4**	**1,1**	
Ensemble hors matériel militaire et hors sous le seuil*	**160,9**	**1,5**	
dont Produits de l'agriculture (AZ)	4,7	-2,0	-0,1
dont Énergie (DE, C2)	10,1	17,4	0,9
dont Électricité (D35A)	*2,8*	*76,5*	*0,7*
dont Produits manufacturés (C1, C3, C4, C5)	145,1	0,7	0,6
Produits des industries agroalimentaires (C1)	16,1	-0,2	0,0
Équipements mécaniques, électroniques et informatiques (C3)	31,1	1,5	0,3
dont Produits informatiques, électroniques et optiques (CI)	*10,7*	*3,8*	*0,2*
dont Machines industrielles et agricoles, machines diverses (CK)	*12,2*	*0,6*	*0,0*
Matériels de transport (C4)	32,1	-1,0	-0,2
dont Automobile (C29A, C29B)	*12,7*	*-2,1*	*-0,2*
dont Produits de l'industrie aéronautique et spatiale (C30C)	*18,6*	*0,0*	*0,0*
dont Navires et bateaux (C30A)	*0,3*	*-22,1*	*-0,1*
Autres produits industriels (C5)	65,7	1,4	0,5
dont Produits métallurgiques et métalliques (CH)	*11,5*	*3,6*	*0,2*
dont Produits pharmaceutiques (CF)	*9,5*	*-4,2*	*-0,3*

(*) Voir « encadré : méthodologie et définitions » ;
Source : DGDDI/DSECE (données FAB, CVS-CJO).

Une hausse des importations plus modérée qu'au trimestre précédent

Au 3e trimestre 2026, les importations de biens continuent leur progression. Elles s'établissent ainsi à 189,7 Md€ CAF, en hausse de 1,3 % par rapport au trimestre précédent (figure 4.2). Ce taux de croissance est cependant bien moins élevé qu'au deuxième trimestre (+ 5,3 %), où la France avait subi la hausse des prix des hydrocarbures consécutive au déclenchement de la guerre en Iran. **Les importations d'énergie stagnent au troisième trimestre (+ 0,1 %)**, après la hausse de 21 % enregistrée au deuxième trimestre.

La hausse des importations est donc avant tout liée aux produits manufacturés (+ 1,6 %, pour un total de 158,2 Md€). L'essentiel de cette hausse se partage entre les produits informatiques, électroniques et optiques d'une part (+ 6,5 %), pour lesquels l'effet prix sur la RAM constaté aussi à l'export joue à plein, et les matériels de transport d'autre part (+ 4,3 %). Pour ces derniers, la hausse s'explique aussi bien par l'automobile (+ 3,3 %) que par la construction aéronautique et spatiale (+ 5,9 %). Pour l'automobile, l'augmentation est notamment portée par la Chine.

Les importations de produits de l'agriculture sont en hausse (+ 2,0 %), mais cela est contrebalancé par une baisse notable des importations des produits de l'industrie agroalimentaire (- 2,2 %), liée notamment aux produits à base de viande et aux huiles.

4.2 IMPORTATIONS PAR PRODUIT (CAF)

Importations	T3-2026 (en Md€)	Évolution par rapport au T2-2026 (en %)	Contribution (en points de croissance *)
Ensemble y compris matériel militaire et y compris sous le seuil*	**189,7**	**1,3**	
Ensemble hors matériel militaire et hors sous le seuil*	**186,7**	**1,3**	
dont Produits de l'agriculture (AZ)	5,1	2,0	0,1
dont Énergie (DE, C2)	22,5	0,1	0,0
dont Électricité (D35A)	*0,5*	*50,1*	*0,1*
dont Hydrocarbures naturels (B06Z)	*13,5*	*-0,5*	*0,0*
dont Produits pétroliers raffinés (C19Z)	*7,1*	*-1,4*	*-0,1*
dont Produits manufacturés (C1, C3, C4, C5)	158,2	1,6	1,3
Produits des industries agroalimentaires (C1)	15,3	-2,2	-0,2
Équipements mécaniques, électroniques et informatiques (C3)	40,6	3,0	0,6
dont Produits informatiques, électroniques et optiques (CI)	*17,0*	*6,5*	*0,6*
dont Machines industrielles et agricoles, machines diverses (CK)	*13,9*	*1,1*	*0,1*
Matériels de transport (C4)	32,0	4,3	0,7
dont Automobile (C29A, C29B)	*19,5*	*3,3*	*0,3*
dont Produits de l'industrie aéronautique et spatiale (C30C)	*10,3*	*5,9*	*0,3*
dont Navires et bateaux (C30A)	*1,2*	*15,1*	*0,1*
Autres produits industriels (C5)	70,3	0,5	0,2
dont Produits pharmaceutiques (CF)	*9,0*	*-2,0*	*-0,1*
dont Produits métallurgiques et métalliques (CH)	*14,0*	*3,4*	*0,3*

(*) Voir « encadré : méthodologie et définitions »
Source : DGDDI/DSECE (données CAF, CVS-CJO)

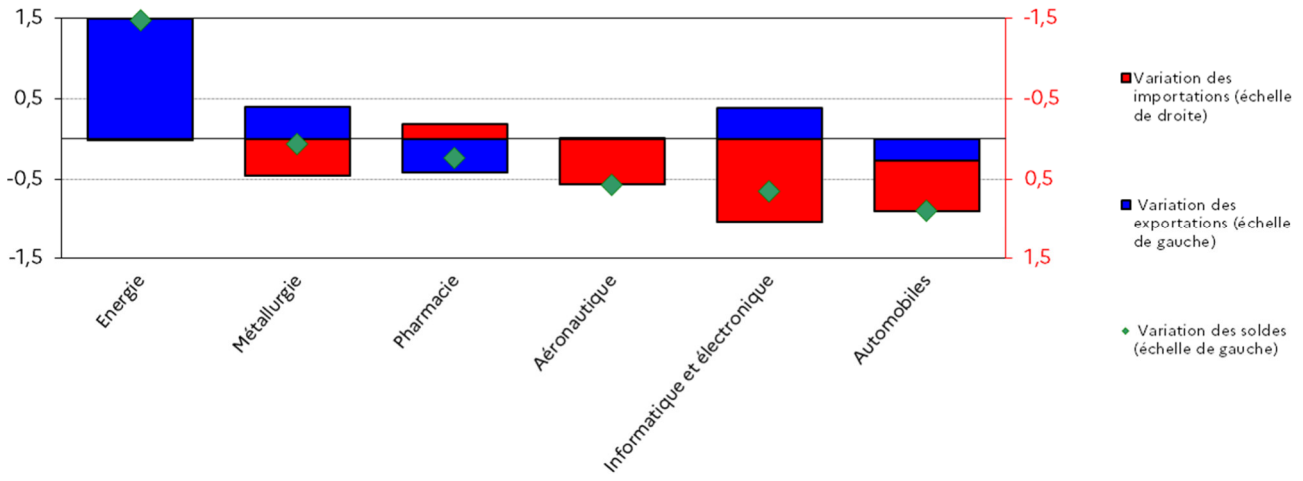
Une détérioration du solde commercial pour les principales catégories de produits hors énergie

Le solde des produits de l'énergie s'améliore sensiblement (+ 1,5 Md€, figure 5), en grande partie grâce aux exportations d'électricité.

Les soldes l'aéronautique (- 0,6 Md€) et de l'automobile (- 0,9 Md€) sont en baisse en raison d'une hausse des importations (et, surtout dans le cas de l'automobile, d'une baisse des exportations). La hausse des prix des composants électroniques gonfle le déficit dans le domaine des produits informatiques, électroniques et optiques (baisse de 0,6 Md€ pour le solde).

Le solde des produits pharmaceutiques poursuit sa dégradation (- 0,2 Md€) malgré une légère baisse des importations, en raison d'une diminution des exportations.

5. PRINCIPALES VARIATIONS DES FLUX ET SOLDES PAR PRODUIT AU 3E TRIMESTRE 2026 (EN MILLIARDS D'EUROS)



Source : DGDDI/DSECE (données CAF/FAB, CVS-CJO).
Lecture : Le solde des produits informatiques se dégrade de 0,6 Md€ : les importations augmentent de 1Md€ et les exportations de 0,4 Md€.

Un solde qui s'améliore avec l'Union européenne et se dégrade avec l'Asie

Au 3e trimestre 2026, le solde commercial de la France s'améliore sensiblement avec l'Union européenne (UE), tandis qu'il se dégrade de manière importante avec le reste du monde, presque exclusivement avec l'Asie, notamment sous l'effet d'une hausse des importations de produits électroniques et d'habillement en provenance de la Chine. Hors UE et Asie, des changements de fournisseurs d'hydrocarbures causent plusieurs évolutions bilatérales significatives à la hausse ou à la baisse.

Le redressement significatif du solde commercial français avec l'UE (+ 1,8 Md€) est pour plus de la moitié porté par les exportations d'électricité vers les pays voisins. Le pays avec lequel l'amélioration est la plus marquée est l'Italie (+ 0,9 Md€), pour laquelle, outre une forte hausse des exportations d'électricité, sont enregistrées des baisses notables sur les importations de machines et de produits pharmaceutiques. Le suivant est la Pologne (+ 0,5 Md€), où les exportations sont en hausse dans l'électronique, la pharmacie et l'habillement.

Le solde avec l'Europe hors UE s'améliore de 0,5 Md€. Des améliorations liées principalement aux exportations d'électricité sont à noter avec le Royaume-Uni (+ 0,3 Md€) et la Suisse (+ 0,2 Md€). Le solde s'améliore aussi avec le Kazakhstan (+ 0,6 Md€) et la Norvège (+ 0,3 Md€) en raison d'une baisse des importations d'hydrocarbures. Une baisse notable est par contre à signaler avec la Turquie (-0,6 Md€), en contrecoup du niveau très haut de livraisons dans l'aéronautique enregistré au deuxième trimestre.

Le solde avec l'Afrique est stable (0,0 Md€). Dans le détail, on enregistre néanmoins une amélioration du solde avec l'Algérie (+ 0,4 Md€) et une dégradation avec le Congo-Brazzaville (- 0,3 Md€), reflétant principalement des changements dans l'approvisionnement en hydrocarbures de la France. Hors énergie, le solde se dégrade significativement avec l'Egypte (-0,3 Md€), essentiellement du fait de l'absence de livraison d'avion au 3e trimestre.

Le solde avec l'Amérique s'améliore (+ 0,5 Md€). Une hausse est enregistrée avec les Etats-Unis (+ 0,3 Md€), du fait d'une chute des importations de produits pétroliers raffinés, et avec le Canada (+ 0,4 Md€), en raison d'une baisse des importations dans l'aéronautique et la pharmacie. Le solde se dégrade par contre avec le Brésil (- 0,2 Md€) en raison d'une hausse des importations d'hydrocarbures naturels et d'un recul des exportations en aéronautique.

Le solde avec le Proche et Moyen Orient est stable (0,0 Md€). Cela masque cependant d'importantes disparités entre des pays tels que les Emirats Arabes Unis (-0,8 Md€) et l'Irak (-0,2 Md€) d'une part, avec lesquels le solde baisse du fait d'une reprise des importations d'hydrocarbures et d'une baisse des livraisons d'avions, et l'Arabie Saoudite d'autre part (+ 1,0 Md€), avec laquelle les importations ont continué à chuter.

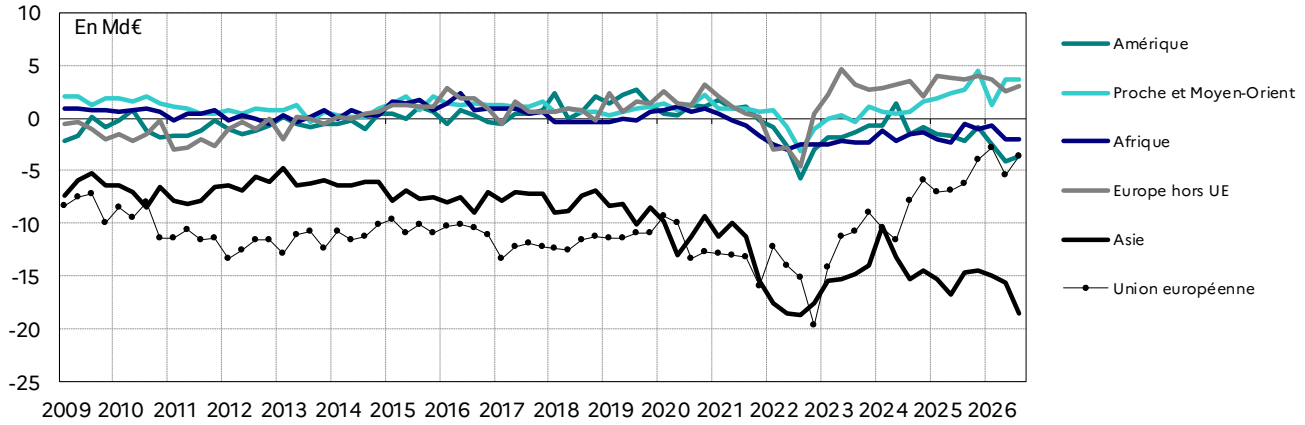
Le solde avec l'Asie baisse très fortement (- 2,9 Md€), en raison d'une dégradation avec la quasi-totalité des pays de la zone. Cela est particulièrement marqué avec la Chine (- 1,9 Md€), pour laquelle on enregistre des hausses notables des importations pour plusieurs catégories de produits tels que l'électronique, l'habillement et l'automobile, et des baisses dans l'aéronautique et la pharmacie. Des baisses notables sont également enregistrées avec le Vietnam (- 0,3 Md€), la Malaisie (- 0,2 Md€), Singapour (- 0,2 Md€) et Taiwan (- 0,2 Md€) principalement en raison des importations de produits informatiques et électroniques. Avec la Corée du Sud, le solde s'améliore (+ 0,2 Md€) grâce notamment à de bonnes performances à l'export dans la chimie et le luxe (habillement, maroquinerie).

6. SOLDES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE (*)

En milliards d'euros	T2-2026	T3-2026	Variation
Ensemble y compris matériel militaire et y compris sous le seuil	**-24,4**	**-25,2**	**-0,8**
Union européenne	-5,5	-3,6	1,8
dont Italie	*-1,0*	*-0,1*	*0,9*
dont Belgique	*-0,3*	*-0,1*	*0,2*
Europe hors UE	2,5	2,9	0,5
Amérique	-4,1	-3,6	0,5
dont Etats-Unis	*-4,0*	*-3,8*	*0,3*
Asie	-15,6	-18,4	-2,9
dont Chine et Hong-Kong	*-11,3*	*-13,2*	*-1,9*
dont Corée du Sud	*-0,4*	*-0,2*	*0,2*
dont Inde	*-0,3*	*-0,4*	*-0,1*
Afrique	-2,0	-2,0	0,0
Proche et Moyen-Orient	3,6	3,7	0,0
Divers et non déterminé	-4,7	-4,7	0,0

Source : DGDDI/DSECE (données CAF/FAB, CVS-CJO)
(*) Les origines et destinations des flux de matériel militaire ne sont pas diffusées. Ces produits ne sont donc pas inclus dans la décomposition des soldes par zone géographique.

7. ÉVOLUTION DES SOLDES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE (*)



Source : DGDDI/DSECE (données CAF/FAB, CVS-CJO)
Champ : hors matériel militaire
(*) Les origines et destinations des flux de matériel militaire ne sont pas diffusées. Ces produits ne sont donc pas inclus dans les soldes des différentes zones géographiques.

Focus : Quels effets des droits de douane américains sur le commerce extérieur de la France et de l'Union européenne ?

Après avoir légèrement baissé depuis la mise en place des droits de douane américains supplémentaires à partir d'avril 2025, les exportations de la France vers les États-Unis rebondissent au 3e trimestre 2026, en hausse de 5 % par rapport au 3e trimestre 2025. Cette hausse est portée par l'aéronautique, dont la part dans les exportations totales s'est fortement accrue depuis 2023. Elle s'explique également par les exportations de boissons et de parfums, cosmétiques dont le dynamisme peut être relativisé en tenant compte de leur chute au 3e trimestre 2025.

Depuis la mise en place des nouveaux droits de douane, les exportations de la France vers les États-Unis avaient, grâce à la vigueur de l'aéronautique, mieux résisté que celles de ses principaux partenaires européens. Ces dernières rebondissent davantage que celles de la France au 3e trimestre 2026, portées par l'Allemagne.

Les importations originaires des États-Unis poursuivent leur progression dynamique au 3e trimestre 2026 mais cette hausse, portée par l'énergie et l'aéronautique, ne semble pas directement liée à l'entrée en vigueur le 1er juillet du règlement 2026/1455 portant à zéro les droits de douane sur certaines marchandises originaires des États-Unis.

Les exportations françaises[3] vers les États-Unis rebondissent légèrement au 3e trimestre 2026

Dans un premier temps, la perspective de mesures tarifaires pourrait avoir dynamisé les exportations de la France et de l'Union européenne (UE) vers les États-Unis (+ 7 % pour la France au 1er trimestre 2025 par rapport à la même période de 2024, + 8 % pour l'UE hors Irlande). En particulier, les exportations de vins et de produits de maroquinerie de la France ont connu des hausses marquées, possiblement en anticipation des mesures tarifaires.

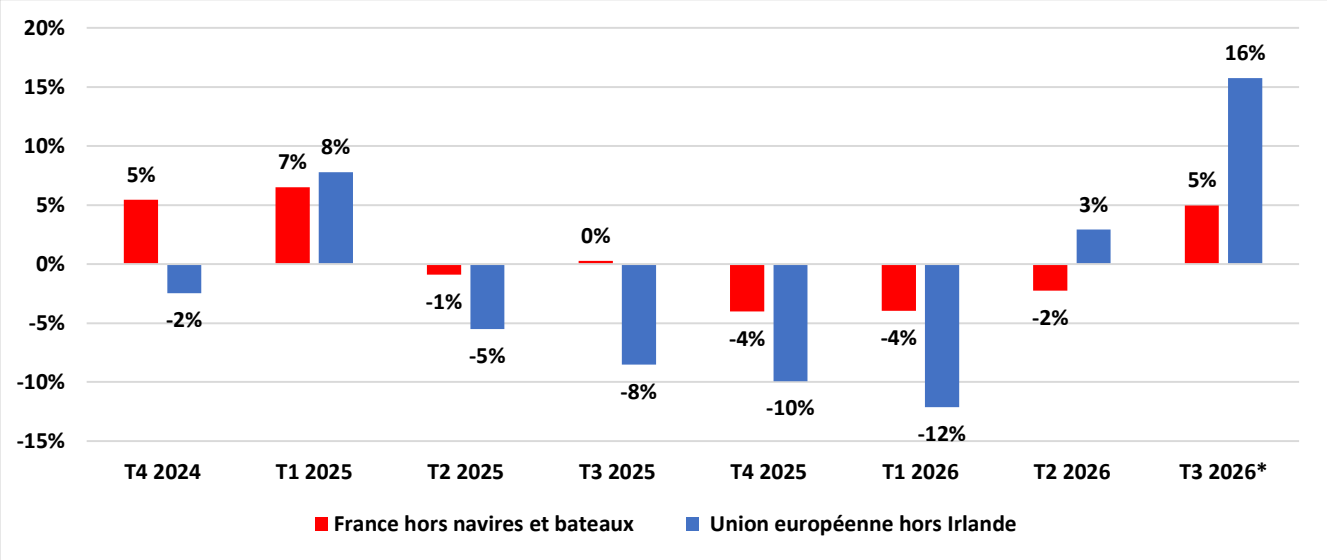
Elles se sont ensuite stabilisées au 2e trimestre 2025 (- 1 % en glissement annuel) et au 3e trimestre (0 %) malgré la mise en place de droits de droits de douane plus élevés à partir d'août.

Entre le 4e trimestre 2025 et le 2e trimestre 2026, elles cèdent un peu de terrain (- 4 % au 4e trimestre 2025 et au 1er trimestre 2026 en glissement annuel, - 2 % au 2e trimestre 2026, cf. figure F1-1).

Elles rebondissent au 3e trimestre 2026 (+ 5 % par rapport au 3e trimestre de 2025).

[3] Pour ne pas gêner l'analyse des variations des exportations de la France vers les États-Unis par les ventes exceptionnelles de paquebots, il a été décidé d'exclure la vente de navires et bateaux (C30A) de ce focus. Le montant total des exportations de la France de navires et bateaux vers les États-Unis est de 1,8 Md€ en 2024, 1,2 Md€ en 2025 et 122 M€ au de janvier à septembre 2026.

F1-1. ÉVOLUTION EN GLISSEMENT ANNUEL DES EXPORTATIONS DE LA FRANCE ET DE L'UNION EUROPEENNE HORS IRLANDE VERS LES ÉTATS-UNIS DEPUIS LE 4E TRIMESTRE 2024



Source : DGDDI/DSECE (données FAB, brutes, hors navires et bateaux (C30A) pour la France, Eurostat pour l'UE hors Irlande (données FAB, brutes).
Lecture : les exportations de la France hors navires et bateaux vers les États-Unis ont augmenté de 5 % entre le 3e trimestre 2025 et le 3e trimestre 2026. Celles de l'UE hors Irlande ont augmenté de 16 %.
*Les données du mois de septembre 2026 ne sont pas encore disponibles pour l'UE hors Irlande. Le mois de septembre 2026 a été estimé en appliquant à ce mois le taux de croissance annuel entre juillet-août 2025 et juillet-août 2026.
L'Irlande a été dissociée de l'UE car les exportations de l'Irlande vers les États-Unis sont majoritairement constituées de produits pharmaceutiques totalement exemptés de droits de douane additionnels avant août 2025, et en partie exemptés après cette date.

Encadré : L'évolution des droits de douane additionnels en vigueur aux États-Unis depuis avril 2025

Depuis avril 2025, les États-Unis ont mis en place un droit de douane additionnel à l'importation dit réciproque[4]. Ce droit, de 20 % pour les importations de l'Union européenne, est entré en vigueur le 9 avril 2025 avant d'être suspendu le même jour pour une durée de 90 jours. Il a été remplacé par un droit additionnel de 10 % pendant cette période. Certains produits, notamment l'aéronautique, étaient toutefois exemptés de droits de douane[5]. À l'inverse, l'acier et l'aluminium et de nombreux produits dérivés contenant de l'acier et de l'aluminium étaient taxés davantage, à hauteur de 25 % à partir du 12 mars 2025, puis à hauteur de 50 % à partir du 4 juin. De même, les importations d'automobiles étaient soumises à un droit de douane de 25 % à partir du 3 avril, tout comme les importations de pièces détachées d'automobile, à partir du 3 mai 2025.

Le 27 juillet 2025, l'UE et les États-Unis sont parvenus à un accord asymétrique (« accord de Turnberry ») instaurant un taux de droits de douane plafond de 15 % pour la majorité des importations de produits européens aux États-Unis depuis le 7 août 2025 et des droits nuls pour les importations de certains produits américains par l'UE (applicables à partir du 1er juillet 2026). **Le secteur de l'automobile et des pièces détachées automobiles est également concerné par ce taux plafond de 15 %. En revanche, les importations aux États-Unis d'acier et d'aluminium demeurent taxées à hauteur de 50 %**, y compris la part d'acier et d'aluminium présente dans les produits comprenant plusieurs matériaux depuis le 19 août 2025. **Plusieurs secteurs sont concernés par des exemptions au droit de douane plafond**. Pour les produits aéronautiques, produits pharmaceutiques, ressources naturelles indisponibles (telles que le liège), précurseurs chimiques, certains articles liés aux métaux précieux (or, platine, palladium), certains minéraux critiques, seul le taux de droits de douane au titre de la nation la plus favorisée s'applique.

L'augmentation des droits de douane portant sur les importations originaires de l'UE est toutefois bien inférieure à celle portant sur les importations originaires d'autres pays. Entre février et mars 2025, les États-Unis et la Chine se sont livrés à une escalade tarifaire conduisant les États-Unis à taxer les importations originaires de Chine à hauteur de 145 % et la Chine à taxer les importations originaires des États-Unis à hauteur de 125 %. En mai 2025, ces deux pays

[4] Davantage d'informations sont disponibles sur le site internet de la douane et de la DG Trésor.
[5] Parmi les produits exemptés, certains font l'objet d'enquêtes et pourront être soumis ultérieurement à des droits de douane.

se sont accordés sur la réduction des droits de douane de 145 à 30 % pour les produits chinois exportés vers les États-Unis et de 125 à 10 % pour les produits américains exportés vers la Chine.

Le 20 février 2026, les premiers droits de douane mis en place sur le fondement de l'International Emergency Economic Powers Act (IEEPA) ont été supprimés par un arrêt de la Cour suprême. Ils ont été remplacés par un droit de douane mondial de 10 % au titre de la section 122 du Trade Act de 1974 applicable à toutes les importations de biens à destination des États-Unis. Toutes les marchandises importées sont visées, à l'exception des produits faisant l'objet de droits sectoriels distincts (pharmacie, acier et aluminium, etc). Le 27 mars 2026, la Cour du Commerce International a imposé à l'administration des douanes américaines de rembourser les droits de douane illégalement perçus au titre de l'IEEPA. Au 11 septembre 2026, 135 milliards de dollars ont été remboursés.

Le 24 juillet 2026, la section 301 du Trade Act de 1974 relative à la lutte contre le travail forcé a remplacé la section 122 comme fondement juridique des droits de douane suite à l'expiration légale de la surtaxe au titre de la section 122. Le taux est inchangé (10 %) et s'applique à toutes les marchandises originaires de l'UE, à l'exception des produits faisant l'objet de droits sectoriels distincts[6] ou des produits expressément exemptés.

Le 1er juin, les droits de douane portant sur des produits dérivés de l'acier, l'aluminium et le cuivre ont été abaissés pour les entreprises qui s'engagent à investir dans la production d'aluminium primaire aux États-Unis, sous réserve d'un démarrage des travaux avant le 20 janvier 2029. Le 31 juillet, un nouveau régime des droits de douane portant sur les médicaments brevetés et les principes actifs pharmaceutiques, de 15 % pour les produits européens, est entré en vigueur. Plusieurs exemptions sont prévues jusqu'en avril 2027.

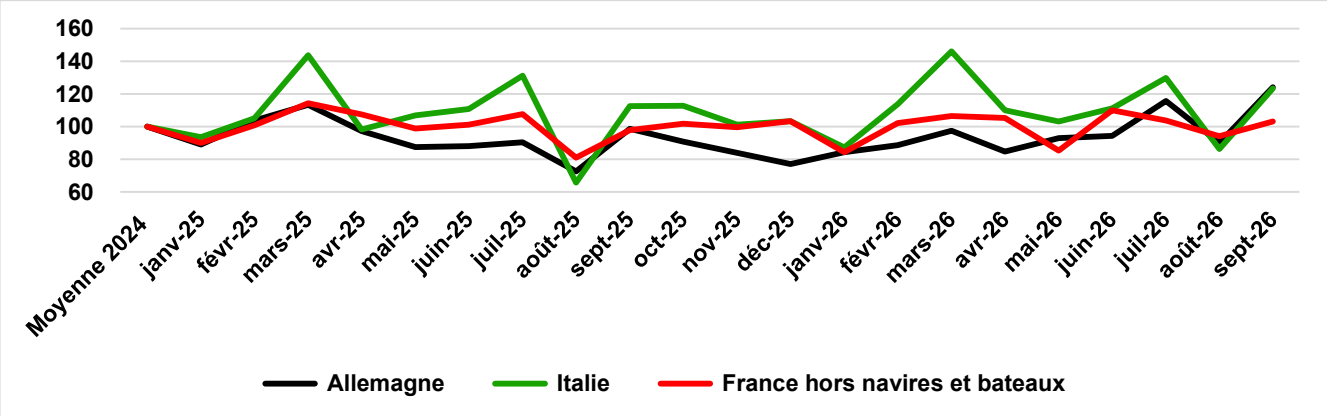
Outre ces droits de douane, un durcissement des exigences en matière de conformité et de collecte de données douanière est constaté depuis juin 2026.

Après avoir mieux résisté que celles de ses partenaires européens, les exportations de la France rebondissent moins vivement au 3e trimestre 2026.

En comparaison de ses principaux partenaires européens, les exportations de la France semblent avoir dans un premier temps mieux résisté à l'effet des droits de douane additionnels entrés en vigueur aux États-Unis début avril 2025 (*cf.* figure F1-2). La France est en effet moins concernée par les taxes sectorielles (automobiles, acier et aluminium) que les autres principaux pays européens, Allemagne en tête.

La baisse des exportations de l'UE hors Irlande vers les États-Unis débute dès le 2e trimestre 2025 (-5 % entre le 2e trimestre 2024 et le 2e trimestre 2025) avant de s'amplifier (- 8 % au 3e trimestre 2025, - 10 % au 4e trimestre 2025, - 12 % au 1er trimestre 2026). Au 2e trimestre 2026, elles rebondissent légèrement (+ 3 %) par rapport au 2e trimestre 2025 qui était lui-même en nette diminution.

F1-2. ÉVOLUTION MENSUELLE DES EXPORTATIONS DE LA FRANCE, DE L'ALLEMAGNE ET DE L'ITALIE VERS LES ÉTATS-UNIS EN BASE 100



Source : DGDDI/DSECE (données FAB, brutes, hors navires et bateaux (C30A) pour la France, Eurostat pour l'Allemagne et l'Italie
Lecture : Par rapport à leur niveau moyen de 2024, les exportations de la France hors navires et bateaux vers les États-Unis ont atteint un niveau 3 % supérieur en septembre 2026. Celles de l'Italie et de l'Allemagne dépassent leur niveau moyen de 2024 de 24 %.

En particulier, les exportations de l'Allemagne diminuent également assez nettement depuis avril 2025 et se situent

[6] Le fondement juridique des droits de douane additionnels portant sur certains produits (acier, aluminium, cuivre, automobiles, bois, médicaments brevetés et principes actifs pharmaceutiques, polysilicium, drones) est la section 232 du Trade Expansion Act de 1962.

en moyenne mensuelle 11 % en dessous de leur niveau moyen de 2024 entre avril 2025 et juin 2026 (*cf.* figure F1-2).

À l'inverse, les exportations de l'Italie augmentent de façon marquée, essentiellement grâce au secteur pharmaceutique et se situent en moyenne mensuelle 8 % au-dessus de leur niveau moyen de 2024 entre avril 2025 et juin 2026.

Au 3e trimestre 2026, les exportations des principaux partenaires européens[7] rebondissent davantage que celles de la France : + 26 % pour l'Allemagne entre le 3e trimestre 2025 et le 3e trimestre 2026, + 16 % pour l'UE hors Irlande, + 16 % pour le Royaume-Uni, + 10 % pour l'Italie, + 5 % pour la France. La nette augmentation des exportations de l'Allemagne et de l'UE s'explique en partie par des ventes dynamiques de produits pharmaceutiques qui ont atteint un pic en juillet 2026, avant l'entrée en vigueur du droit de douane de 15 % portant sur les médicaments brevetés et les principes actifs pharmaceutiques.

Le rebond des exportations françaises vers les États-Unis au 3e trimestre 2026 est porté par les boissons, l'aéronautique et les parfums, cosmétiques et produits d'entretien

Les trimestres précédents, les exportations de la France étaient soutenues par des exportations aéronautiques dynamiques (la part de l'aéronautique dans le total exporté par la France vers les États-Unis est passée de 19 % au 2e trimestre 2023 à 27 % au 2e trimestre 2026). **Hors aéronautique, les exportations de la France diminuaient nettement** (- 7 % au 2e trimestre 2025, - 2 % au 3e trimestre 2025, - 13 % au 4e trimestre 2025, - 11 % au 1er trimestre 2026 et - 6 % au 2e trimestre 2026).

F1-3. ÉVOLUTION EN GLISSEMENT ANNUEL DES EXPORTATIONS DE LA FRANCE VERS LES ÉTATS-UNIS AU 2E TRIMESTRE 2026 ET AU 3E TRIMESTRE 2026

A129	Libellé	Écart (M€) entre T2 2026 et T2 2025	Écart (%) entre T2 2026 et T2 2025	Écart (M€) entre T3 2026 et T3 2025	Écart (%) entre T3 2026 et T3 2025
Total	**Exportations totales vers les États-Unis**	**-264 225 579**	**-2%**	**547 522 859**	**5%**
C30C	Produits de la construction aéronautique et spatiale	304 571 429	11%	184 185 979	7%
C11Z	Boissons	-41 239 722	-4%	222 809 330	34%
C28A	Machines et équipements d'usage général	-35 105	0%	1 057 410	0%
C21Z	Produits pharmaceutiques	-230 897 783	-23%	-315 893 581	-30%
C20B	Parfums, cosmétiques et produits d'entretien	-17 007 763	-3%	146 460 583	28%
C20A	Produits chimiques de base, produits azotés…	-249 284 754	-38%	-224 615 525	-31%
C15Z	Cuir, bagages et chaussures	22 162 016	4%	57 660 521	13%
C27B	Matériel électrique	60 785 572	17%	54 692 003	15%
C20C	Produits chimiques divers	-57 325 318	-18%	49 955 473	21%
C14Z	Articles d'habillement	-12 713 315	-5%	29 299 156	12%
C26E	Appareils de mesure, d'essai et de navigation…	27 120 072	13%	46 725 333	21%
C25E	Coutellerie, outillage, quincaillerie	16 080 337	8%	36 139 521	16%
C28D	Machines diverses d'usage spécifique	-19 808 330	-8%	-39 024 112	-16%
C32A	Articles de joaillerie et bijouterie…	-22 538 506	-13%	51 005 586	37%
C24B	Métaux non ferreux	3 993 872	2%	37 835 783	28%
C29B	Équipements pour automobiles	17 157 871	14%	22 616 478	17%
C29A	Produits de la construction automobile	47 307 741	38%	38 734 023	34%
C32B	Instruments à usage médical, optique et dentaire	1 323 918	1%	22 698 470	19%
C22B	Produits en plastique	-7 202 140	-5%	12 661 447	10%
R90Z	Tableaux, gravures, sculptures	-113 384 183	-51%	-79 896 650	-38%
C10H	Produits alimentaires divers	-13 186 177	-9%	3 632 514	3%
C22A	Produits en caoutchouc	-8 951 512	-8%	-5 599 077	-5%

Source : DGDDI/DSECE (données FAB, brutes)
Lecture : les exportations de boissons de la France vers les États-Unis ont augmenté de 34 % entre le 3e trimestre 2025 et le 3e trimestre 2026, soit une hausse de 223 M€.
Seules les catégories dont la valeur des exportations dépassait 100M€ au 3e trimestre 2026 figurent dans ce tableau.
Pour rappel, les exportations des navires et bateaux ont été retirées pour les besoins de l'analyse.

[7] Les données du mois de septembre 2026 ne sont pas encore disponibles pour l'UE, l'Allemagne, l'Italie et le Royaume-Uni. Le mois de septembre 2026 a été estimé en appliquant au mois de septembre 2025 le taux de croissance annuel entre juillet-août 2025 et juillet-août 2026.

Au 3e trimestre 2026, les exportations de la France rebondissent (+ 5 % avec l'aéronautique, + 4 % sans l'aéronautique). Cette hausse est portée par les boissons (+ 34 %), l'aéronautique (+ 7 %) et les parfums cosmétiques (+ 28 %, *cf.* figure F1-3)). La hausse des boissons et des parfums et cosmétiques doit toutefois être nuancée car les ventes vers les Etats-Unis avaient chuté au 3e trimestre 2025. Malgré cette augmentation, les exportations de boissons du 3e trimestre 2026 sont encore assez loin d'avoir retrouvé leur niveau du 3e trimestre 2024 et 2023 tandis que celles de parfums et cosmétiques se situent entre leurs niveaux des 3e trimestre 2023 et 2024.

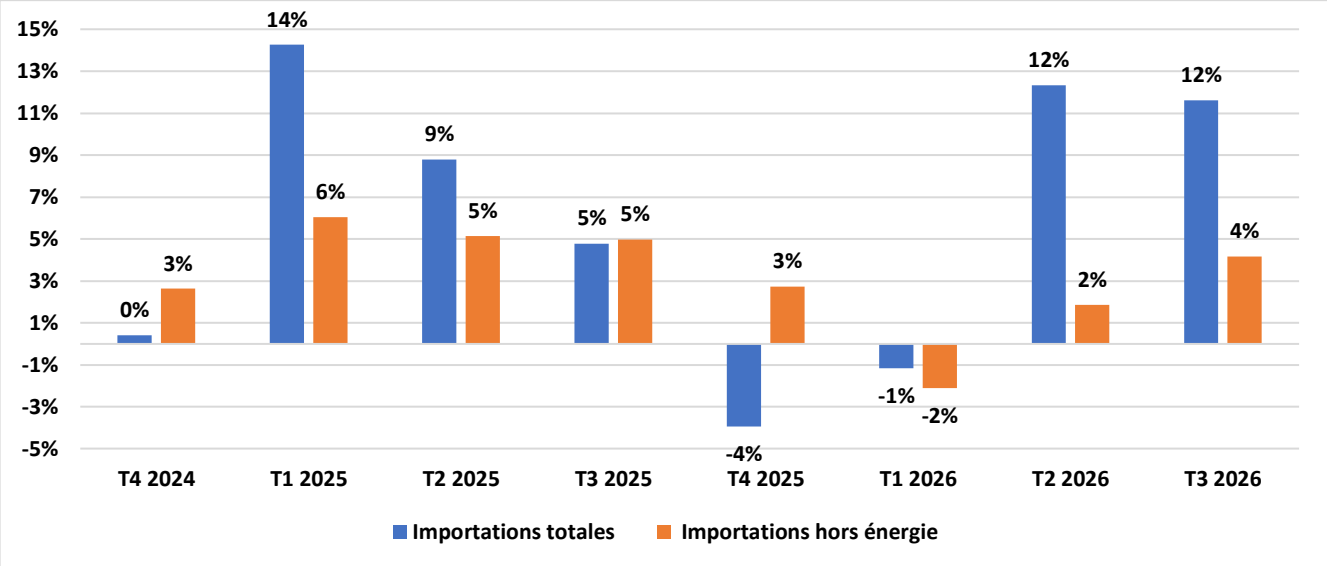
De même, la chute de près d'un tiers des produits pharmaceutiques et des produits chimiques de base, produits azotés peut être relativisée en considérant que le 3e trimestre 2025 avait été exceptionnellement élevé. Par rapport à la moyenne des 3e trimestre de 2023 et 2024, les exportations du 3e trimestre 2026 de produits pharmaceutiques se situent à un niveau 15 % inférieur tandis que celles de produits chimiques dépassent de 24 % leur moyenne des 3e trimestres de 2023 et 2024.

Les importations françaises originaires des États-Unis poursuivent leur hausse portée par l'énergie au 3e trimestre 2026

En vertu du règlement 2026/1455 du Parlement européen et du Conseil du 25 juin 2026, issu des accords dits de Turnberry conclus en juillet 2025, les droits de douane sur certaines marchandises originaires des États-Unis (les produits industriels en particulier) deviennent nuls tandis que d'autres marchandises (certains produits agricoles et de la mer) sont soumises à des contingents tarifaires à compter du 1er juillet 2026.

La hausse des importations de la France originaires des États-Unis au 3e trimestre 2026 ne semble pas étroitement liée à la baisse des droits de douane entrée en vigueur au 1er juillet 2026 dans la mesure où cette augmentation est préexistante au 1er juillet (*cf.* figure F1-4) et est très largement portée par l'énergie. Près de la moitié de la hausse des importations au 3e trimestre 2026 est due au gaz naturel liquéfié tandis que les produits pétroliers raffinés représentent plus d'un quart de cette augmentation. Hors énergie, la hausse des importations entre le 3e trimestre 2025 et le 3e trimestre 2026 est portée par l'aéronautique et, dans une moindre mesure, par les composants et cartes électroniques et les métaux non ferreux.

F1-4. ÉVOLUTION EN GLISSEMENT ANNUEL DES IMPORTATIONS TOTALES ET HORS ENERGIE DE LA FRANCE ORIGINAIRES DES ÉTATS-UNIS DEPUIS LE 4E TRIMESTRE 2024



Source : DGDDI/DSECE (données CAF, brutes)
Lecture : les importations totales de la France originaires des États–Unis ont augmenté de 12 % au 3e trimestre 2026 par rapport au 3e trimestre 2025.

Focus 2 : Les échanges entre la France et les pays du Mercosur après l'entrée en vigueur de l'accord commercial intérimaire en mai : des effets encore limités

Les résultats relatifs aux flux commerciaux postérieurs à l'entrée en vigueur de cet accord portent sur la période de mai à septembre 2026 (mai à août pour les données européennes) et ne peuvent donc donner lieu qu'à des interprétations très préliminaires quant à ses possibles effets.

Le Mercosur (Marché commun du Sud) est une organisation régionale d'intégration économique en Amérique du Sud, créée en 1991 et regroupant l'Argentine, le Brésil, le Paraguay et l'Uruguay. La Bolivie a rejoint le bloc en juillet 2024.

Le 6 décembre 2024, l'UE et les quatre pays fondateurs du Mercosur ont conclu des négociations en vue d'établir un accord de partenariat économique global. Par la suite, en septembre 2025, la Commission européenne a adopté les propositions de décisions du Conseil relatives à la signature et à la conclusion de deux instruments juridiques parallèles : l'accord de partenariat UE-Mercosur (EMPA) et l'accord intérimaire sur le commerce (iTA). L'accord intérimaire sur le commerce doit expirer dès que l'EMPA aura été pleinement ratifié par les États membres et entrera en vigueur.

L'accord commercial intérimaire conclu entre l'UE et les pays du Mercosur s'applique provisoirement à compter du 1er mai 2026, suite à l'adoption de l'accord à la majorité qualifiée des États membres de l'Union Européenne.[8]

Un solde France-Mercosur légèrement positif en 2025

Avec les pays du Mercosur, la France a importé 4,5 Md€ de biens et exporté 5,4 Md€ en 2025 (figure F2-1). Par rapport à 2024, les importations ont progressé de 0,1 % et les exportations ont diminué de 4 %.

Parmi les pays du Mercosur, le Brésil est de loin le principal partenaire de la France : il représente 79 % des exportations et 86 % des importations de la France avec cette zone en 2025. Loin derrière, l'Argentine est le second partenaire commercial, représentant 14 % des exportations et 10 % des importations avec cette zone. Quant à l'Uruguay et au Paraguay, ils ne réalisent qu'une part résiduelle des échanges avec le Mercosur (totalisant ensemble 6 % à l'export et 3 % à l'import). Enfin, le poids de la Bolivie est négligeable au regard des flux commerciaux totaux de la France avec le Mercosur (moins de 1 % de chaque flux).

F2-1 EVOLUTION DES FLUX D'ECHANGES DE LA FRANCE AVEC LES PAYS DU MERCOSUR EN 2025

Evolution des fluxs d'échanges de la France avec les pays du MERCOSUR

	Importations (en millions d'euros)	Variation entre 2024 et 2025 des importations	Exportations (en millions d'euros)	Variation entre 2024 et 2025 des exportations	Solde (en millions d'euros)
Argentine	438	8%	769	1%	332
Bolivie	63	-9%	24	-17%	-39
Brésil	3 883	-1%	4 253	-4%	370
Paraguay	24	-7%	71	-15%	47
Uruguay	108	-0,4%	254	-11%	146
Mercosur	4 516	0,1%	5 371	-4%	855

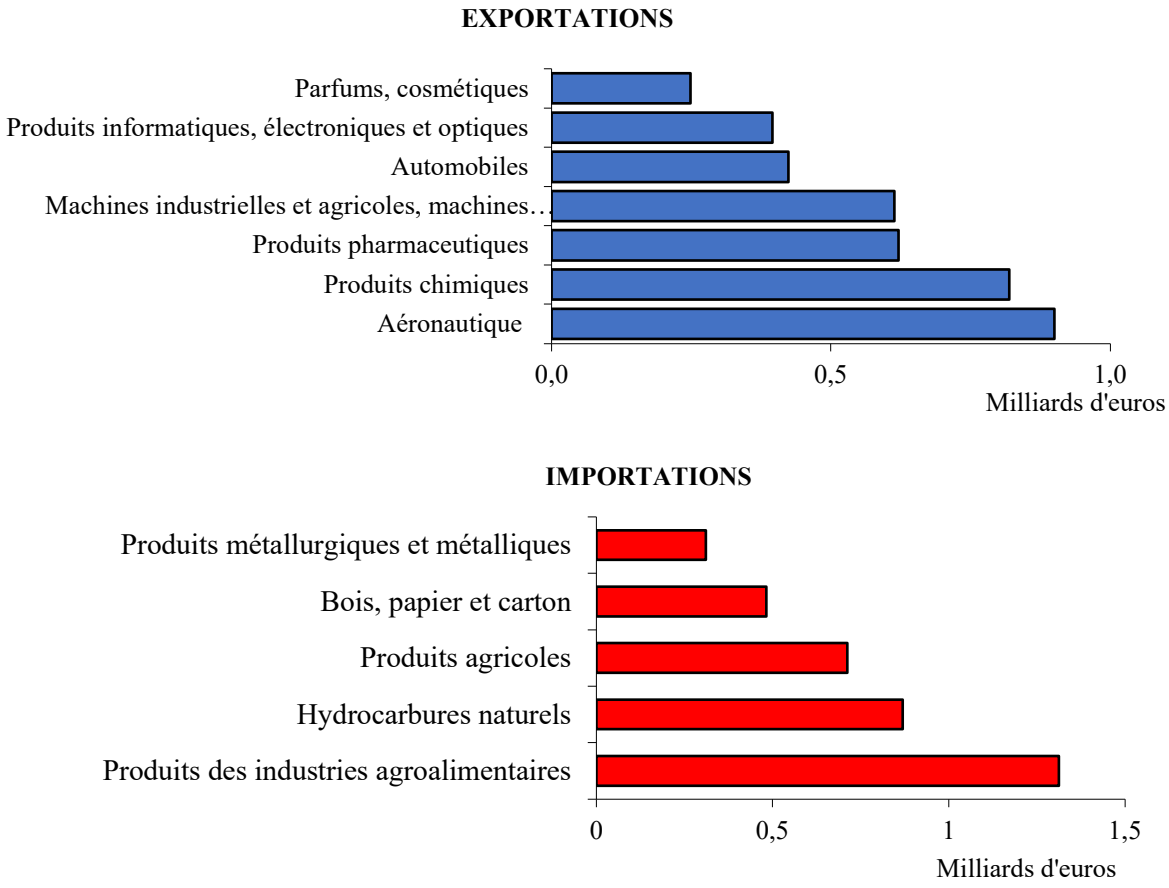
Source : DGDDI/DSECE (données CAF/FAB, CVS-CJO)
Lecture : En 2025, les importations françaises depuis le Brésil étaient de 4 516 millions d'euros, en hausse de 0,1 % par rapport à 2024.

[8] La France, la Pologne, l'Autriche, l'Irlande et la Hongrie ont voté contre.

Des exportations de biens technologiques et des importations de biens à forte concentration en matières premières

La France et les pays du Mercosur échangent des biens de nature différente. En 2025, les biens originaires des pays du Mercosur importés par la France sont essentiellement des biens à forte concentration en ressources naturelles : produits des industries agroalimentaires (1,3 Md€, figure F2-2), dont tourteaux de soja pour près de la moitié[9], hydrocarbures naturels (0,9 Md€), produits agricoles (0,7 Md€), bois, papier et carton (0,5 Md€) et produits métallurgiques et métalliques (0,3 Md€). **À l'inverse des approvisionnements, les biens exportés par la France vers les pays du Mercosur sont de nature moyenne-haute technologie** : aéronautique (0,9 Md€), produits chimiques (0,8 Md€), produits pharmaceutiques (0,6 Md€), machines (0,6 Md€), produits de l'industrie automobile (0,4 Md€) et produits informatiques, électroniques et optiques (0,4 Md€).

F2-2 PRINCIPAUX PRODUITS ÉCHANGÉS PAR LA FRANCE AVEC LES PAYS DU MERCOSUR en 2025



Source : DGDDI/DSECE
Champ : Données brutes CAF/FAB, hors matériel militaire. Pays du Mercosur
Lecture : En France en 2025, les importations de produits des industries agroalimentaires originaires des pays du Mercosur s'élèvent à 1,3 Md€.

Principales mesures prévues par le volet commercial de l'accord de libre-échange UE-Mercosur

Avec l'accord UE-Mercosur (Argentine, Brésil, Paraguay et Uruguay), la quasi-totalité des droits de douane actuellement imposés seront éliminés par les deux zones (plus de 90 %). La mise en œuvre de l'accord sera progressive, sur une durée allant jusqu'à 15 ans.

Une baisse sur quinze ans des droits de douane à l'export, avec un focus initial sur l'automobile

Pour les exportations européennes vers les pays du Mercosur, l'accord prévoit une suppression des droits de douane sur 91% des produits exportés, sur une période de 10 ans pour la plupart des produits (et de 15 ans pour quelques produits sensibles).[10] Au 1er mai 2026, les plus fortes baisses de taux de droits de douane dans le sens des exportations

[9] Code NC8 23040000
[10] Commission européenne, Application of EU-MERCOSUR interim Trade Agreement on 1 May 2026, https://trade.ec.europa.eu/access-to-markets/en/news/application-eu-mercosur-interim-trade-agreement-1-may-2026

de l'UE vers le Mercosur concernent le secteur automobile : les droits de douane des voitures thermiques sont immédiatement divisés par deux, de 35 % à 17,5 %, tandis pour les voitures électriques et hybrides, ils passent de 35 % à 25 %[11]. La plupart des autres produits ont été soumis à une baisse limitée des droits de douane au 1er mai 2026, allant de 6 à 20% des taux initiaux[12] :

- Les articles d'habillement bénéficient d'une baisse de 3,9 points de pourcentage, pour des taux qui passent ainsi de 35 à 31,1%
- Les machines industrielles et agricoles bénéficient d'une baisse de 1,3 à 1,7 points pour des taux allant précédemment de 14 à 20%
- Les produits pharmaceutiques bénéficient d'une baisse de 1,3 points, pour des taux allant précédemment jusqu'à 14%.
- Certains cosmétiques bénéficient d'une baisse de 1,6 points pour des taux allant initialement jusqu'à 18%
- Les équipements automobiles bénéficient d'une baisse de 1,3 à 1,6 points de droits de douane

Certains produits agricoles et chimiques qui étaient initialement soumis à des taux relativement bas sont totalement exemptés de droits de douane dès le premier jour, notamment des produits chimiques organiques précédemment soumis au taux de 2%. Les vins et spiritueux, qui étaient soumis à des taux de droits de douane variables selon les produits, allant généralement de 20% à 35%, bénéficient aussi d'une baisse de leur taux de deux à quatre points dès le 1er mai 2026, avant une suppression totale entre 2030 et 2036.[13]

Outre les mesures tarifaires, l'accord prévoit par ailleurs un renforcement de la convergence règlementaire et un accès facilité aux marchés publics de la zone Mercosur.

Une baisse sur dix ans des droits de douane à l'import, s'accompagnant de mesures de protection

Pour les importations en provenance du Mercosur, l'accord prévoit la suppression des droits de douane sur 10 ans pour les produits de l'automobile et du textile, ainsi que pour des produits agricoles (huiles et protéagineux, café et cacao, viande, éthanol). A titre de protection, l'accord prévoit néanmoins la mise en place de contingents tarifaires sur certains de ces produits agricoles. Concrètement, il s'agit de limiter le bénéfice des taux de droits de douane réduits ou nuls à un quota annuel de produits. À titre d'exemple, 60 000 tonnes de riz pourront être importées en franchise de droits. Pour la viande, le système de quotas sera le suivant :

- **Pour la filière bovine**, un quota de 99 000 tonnes de viande bovine assujetties à un droit de 7,5 % est prévu[14] (contre 13% précédemment), ce qui représente 1,5 % de la production totale de viande bovine de l'UE[15]. En 2025, les importations de bœuf de l'UE originaires du Mercosur atteignent près de 197 000 tonnes (essentiellement de la viande bovine fraîche ou surgelée) et les exportations européennes destinées aux pays du Mercosur s'élèvent à environ 710 tonnes.
- **Pour la filière avicole**, 180 000 tonnes de volaille pourront être importées en franchise de droits, ce qui représente 1,3 % de la production totale de viande de volaille de l'UE[16]. En 2025, l'UE a importé 96 000 tonnes de viande de volaille originaires du Mercosur[17] et a exporté 83 000 tonnes de volailles vers les pays du Mercosur (soit moins qu'en 2024, avec près de 250 000 tonnes).

[11] Commission européenne, Factsheet: Provisional application of the EU-Mercosur agreement (2026) https://policy.trade.ec.europa.eu/eu-trade-relationships-country-and-region/countries-and-regions/mercosur/eu-mercosur-agreement/factsheet-provisional-application-eu-mercosur-agreement-how-export-goods-and-services_en
[12] Commission européenne, EU-Mercosur, text of the agreement https://policy.trade.ec.europa.eu/eu-trade-relationships-country-and-region/countries-and-regions/mercosur/eu-mercosur-agreement/text-agreement_en Voir l'annexe 2-A pour le calendrier précis d'élimination des tarifs par produit
[13] Team France Export, Entrée en vigueur provisoire de l'accord UE-Mercosur, 16 juin 2026 https://www.teamfrance-export.fr/infos-sectorielles/41128/41128-entree-en-vigueur-provisoire-de-laccord-ue-mercosur
[14] Représentation en France de la Commission Européenne, Accord commercial UE - Mercosur : distinguer le vrai du faux. https://france.representation.ec.europa.eu/informations-et-evenements/informations/accord-commercial-ue-mercosur-distinguer-le-vrai-du-faux-2026-04-27_fr
[15] Commission européenne, Beef production, production de viande bovine de l'UE s'élevant à 6 600 000 tonnes en 2024 (dernière année complète disponible). La viande bovine correspond aux SH4 0201 et 0202.
[16] Key figures on the European food chain – 2025 edition. L'UE a produit 14,1 millions de tonnes de viande de volaille en 2024.
[17] Eurostat, base de données Comext. La viande de volaille correspond à la SH4 0207.

- **Pour la filière porcine**, un quota de 25 000 tonnes de viande porcine assujetties à un droit de 83 euros par tonne est prévu, ce qui représente 0,1 % de la production totale de viande porcine de l'UE[18]. En 2025, les importations de viande de porc de l'UE originaires du Mercosur sont quasi-nulles pour des raisons de manque de traçabilité et de normes et garanties non conformes à celles en vigueur dans l'UE (par exemple usage d'hormones et de pesticides interdits dans l'UE).

Par ailleurs, d'autres mesures de protection du marché européen sont prévues. Il est ainsi inscrit dans l'accord que les produits sous appellation géographique (IGP, AOP) seront protégés par le Mercosur à un niveau comparable à celui de l'UE, notamment certains vins et spiritueux, fromages et viandes. De plus, les produits sud-américains destinés au marché européen devront respecter les normes européennes. À ce titre, le Brésil ne peut plus exporter vers l'Union européenne certaines catégories de produits d'origine animale, notamment les produits bovins et avicoles, depuis le 3 septembre 2026, faute d'avoir fourni les garanties nécessaires concernant le respect des règles européennes relatives à l'utilisation des antimicrobiens chez les animaux.

Des effets encore limités sur les échanges France-Mercosur depuis l'entrée en vigueur de l'accord provisoire

Les exportations de la France vers les pays du Mercosur sont en hausse de 8 % entre la période de mai à septembre 2025 et celle de mai à septembre 2026, pour atteindre 2,1 Md€. Cependant, cette hausse est entièrement portée par les produits de la construction aéronautique et spatiale (+95 millions d'euros (M€)), dont les livraisons d'un mois à l'autre sont irrégulières et ne sont pas directement liées à l'accord de libre-échange. Surtout, le secteur automobile, qui bénéficie a priori des réductions de droits de douane les plus importantes au premier jour d'application de l'accord, enregistre de vraies contreperformances : -22 M€ pour les produits de la construction automobile (véhicules et moteurs) et -12 M€ pour les équipements automobiles.

On constate néanmoins quelques progressions dans des secteurs bénéficiant pour l'instant de réductions limitées des droits de douane : chimie (+33 M€), machines industrielles et agricoles (+20 M€), parfums et cosmétiques (+9 M€), pharmacie (+6 M€) et habillement et maroquinerie (+2 M€).

F2-3 PRINCIPAUX PRODUITS CONTRIBUANT AUX EXPORTATIONS DE LA FRANCE VERS LE MERCOSUR, EN MILLIONS D'EUROS

	Total mai-septembre 2025	Total mai-septembre 2026	Taux de croissance
Pharmacie (C21Z)	265	271	2%
Aéronautique et spatial (C30C)	174	269	55%
Machines industrielles et agricoles (CK)	250	270	8%
Chimie (C20A + C20C)	334	367	10%
Parfums et cosmétiques (C20B)	112	121	8%
Construction automobile (C29A)	81	59	-27%
Equipements automobiles (C29B)	105	93	-12%
Matériel électrique (C27B)	79	90	14%
Habillement et maroquinerie (CB)	51	53	4%
Total	1968	2122	8%

Source : DGDDI/DSECE (données CAF/FAB), produits dans la nomenclature A38/A129
Lecture : entre mai et septembre 2026 les exportations de produits de la construction aéronautique et spatiale depuis la France vers les pays du Mercosur sont de 269 millions d'euros, soit +55 % par rapport à mai-septembre 2025.

[18] Eurostat, Agricultural production – livestock and meat. La viande porcine correspond à la SH4 0203.

Les importations de la France originaires des pays du Mercosur sont également en hausse de 8 % entre la période de mai à septembre 2025 et celle de mai à septembre 2026, pour atteindre 2,1 Md€. Cette hausse provient pour l'essentiel des importations de produits agroalimentaires, notamment d'alimentation animale (+ 95 M€, cf. zoom) et des produits de l'énergie (+ 97 M€), en majorité des produits pétroliers. Ces deux types de produits ne sont pas concernés par les baisses de tarifs prévues par l'accord intérimaire entré en vigueur le 1er mai. La croissance des importations d'hydrocarbures est essentiellement causée par le blocage du détroit d'Ormuz qui a induit une réorganisation des flux d'approvisionnement et une forte hausse des prix, indépendamment de l'accord UE-Mercosur.

F2-4 PRINCIPAUX PRODUITS CONTRIBUANT AUX IMPORTATIONS DE LA FRANCE DEPUIS LE MERCOSUR, EN MILLIONS D'EUROS

	Total mai-septembre 2025	Total mai-septembre 2026	Taux de croissance
Produits des industries agroalimentaires (C1)	522	617	18%
Energie	377	474	26%
Produits agricoles (AZ)	334	354	6%
Bois, papier et carton (CC)	209	217	4%
Produits métallurgiques et métalliques (CH)	223	188	-16%
Total	1948	2148	10%

Source : DGDDI/DSECE (données CAF/FAB), produits dans la nomenclature A38/A129
Lecture : entre mai et septembre 2026 les importations françaises de produits de l'énergie depuis les pays du Mercosur sont de 474 millions d'euros, soit +26 % par rapport à mai-septembre 2025.

Zoom sur les produits agricoles et agro-alimentaires

Les produits agricoles et agroalimentaires représentent près de la moitié des importations françaises originaires des pays du Mercosur. Sur la période de mai à septembre 2026, les importations de produits agricoles et agroalimentaires atteignent respectivement 354 M€ et 617 M€. Dans le détail, les tourteaux de soja, principaux aliments pour animaux importés par la France, représentent 377 M€, en progression de 32 % par rapport à la même période en 2025 (glissement annuel). Ces tourteaux de soja, principalement originaires du Brésil, étaient déjà avant l'accord entré en vigueur en mai, en franchise de droits dans l'Union européenne. Le dynamisme de leurs importations est possiblement favorisé par les conditions météorologiques de l'été 2026 et les tensions sur les ressources d'alimentation animale en France. Le café (non torréfié) représente 164 M€ d'importations, quasi-exclusivement originaire du Brésil, soit une baisse de 8 % en glissement annuel. Cette baisse est uniquement due au prix, après une forte hausse des prix en 2025, les volumes ayant progressé de 5 % en glissement annuel. Les importations de graines de tournesol progressent également, passant d'une valeur négligeable à 37,9 millions d'euros. À l'inverse, les importations de jus de fruits (- 2 %) et de fèves de soja (- 14 %) diminuent. Les importations de viande par la France sont assez faibles : 11 M€ de bœuf, 3,7 M€ de poulet et quasi-nulle pour le porc entre mai et septembre 2026. Les produits du Mercosur peuvent cependant faire concurrence à la France sur d'autres marchés de l'Union Européenne.

Pour les exportations françaises, les ventes de vins progressent de 8 % sur un an et atteignent 31,3 millions d'euros sur la période de mai à septembre 2026, hausse pour moitié due aux exportations de Champagne, et pour un quart aux vins de Bourgogne. Les hausses sont également marquées pour les spiritueux (+ 85 %), principalement dues à l'augmentation des exportations de vodka vers le Brésil. Les exportations de gomme laque progressent (+ 17 %) tout comme les exportations de caséines (+ 50 %), ainsi que les préparations pour l'alimentation animale (+ 1 %), alors que les exportations de malt reculent (- 52 %), ainsi que celles de grains à ensemencer (- 3 %).

F2-5 Evolution des flux des principaux produits agricoles et agro-alimentaires, en millions d'euros

Exportations					Importations		
Produit	2025 mai-septembre	2026 mai-septembre	Glissement annuel	Produit	2025 mai-septembre	2026 mai-septembre	Glissement annuel
Vins	28,9	31,3	8%	Tourteaux de soja	286,3	376,6	32%
Préparations pour l'alimentation des animaux	7,5	7,6	1%	Café	178,3	163,8	-8%
Gomme laque	4,9	5,7	17%	Fèves de soja	95,5	82,2	-14%
Graines, fruits et spores à ensemencer	5,4	5,2	-3%	Jus de fruits	79,7	77,8	-2%
Spiritueux	2,7	5,1	85%	Graines de tournesol	0,1	37,9	33540%
Sucs et extraits végétaux	4,6	4,8	4%	Agrumes	21,1	25,4	20%
Malt	9,3	4,4	-52%	Tabacs bruts	13,1	21,7	66%
Caséines	2,3	3,3	44%	Tourteaux autres que de soja ou d'arachides	13,7	17,3	26%

Source : DGDDI/DSECE (données CAF/FAB), produits dans la nomenclature SH4
Lecture : entre mai et septembre 2026 les exportations de vins depuis la France vers les pays du Mercosur sont de 31,3 millions d'euros, en augmentation de 8 % par rapport à mai-septembre 2025.

Des importations européennes en hausse, essentiellement en raison des hydrocarbures

Au niveau européen, les exportations européennes vers le Mercosur ont commencé à progresser au début de l'année 2026, avant l'entrée en vigueur de l'accord intérimaire. En glissement annuel sur la période de mai à août 2026, la hausse atteint 9 %, soit + 1,6 Md€.

Les exportations depuis l'Allemagne et l'Italie ont progressé sur cette période de respectivement 5 % et 8 % en glissement annuel, et ont progressé plus faiblement depuis l'Espagne (+ 3 %).

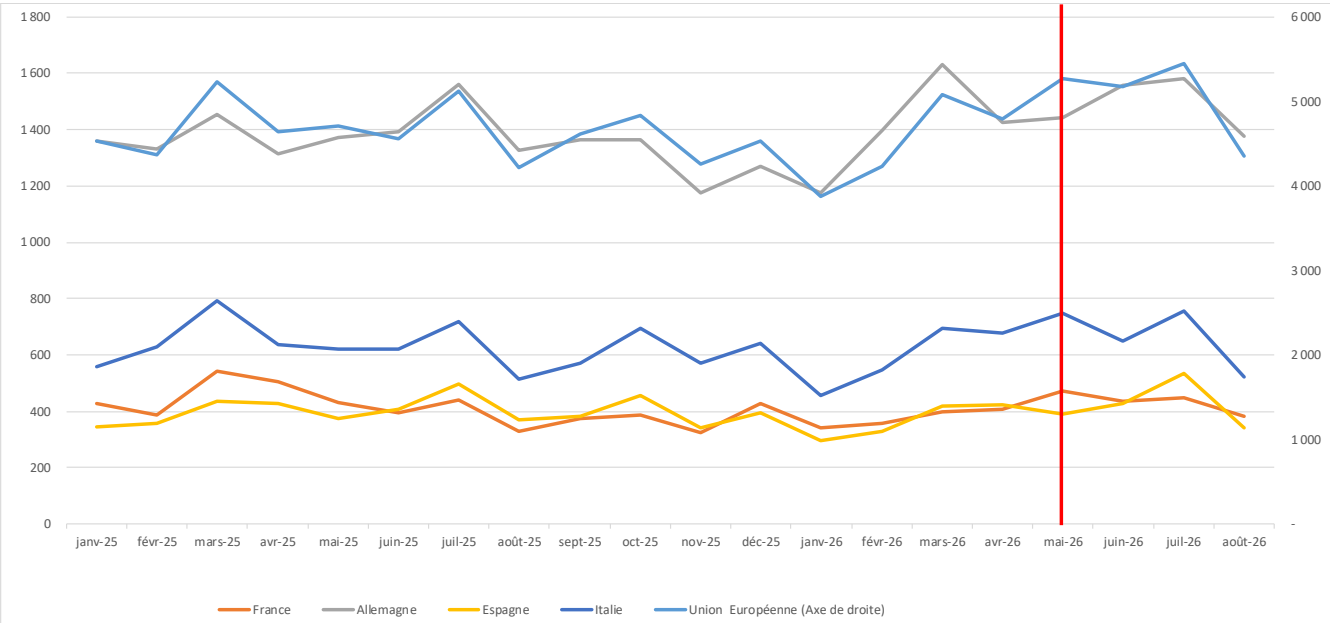
Parmi les produits concernés par une baisse progressive des droits de douane les exportations de produits pharmaceutiques ont particulièrement augmenté, de 42 % en glissement annuel, soit +0,9 Md€. À l'inverse, les exportations de produits du secteur automobile, pourtant ciblés par l'accord, sont en baisse. Indépendamment de l'accord, les produits de la construction aérienne et spatiale enregistrent également une hausse significative (+ 21 % soit + 0,1 Md€).

F2-5 Evolution des exportations des principaux produits de l'Union Européenne vers le Mercosur (en millions d'euros)

	Total mai-août 2025	Total mai-août 2026	Taux de croissance
Aéronautique	448	541	21%
Automobile (véhicules et équipements)	1709	1511	-12%
Chimie	1019	1058	4%
Pharmacie	2131	3019	42%
Vins	91	90	-1%
Total	18607	20239	9%

Source : Eurostat (données CAF/FAB, CVS-CJO), produits dans la nomenclature SH2
Lecture : entre mai et août 2026 les exportations de produits de l'aéronautique vers les pays du Mercosur vers la France sont de 541 millions d'euros, soit +21 % par rapport à mai-août 2025.

F2-6 Evolution des exportations des principaux pays de l'Union Européenne vers le Mercosur (en millions d'euros)



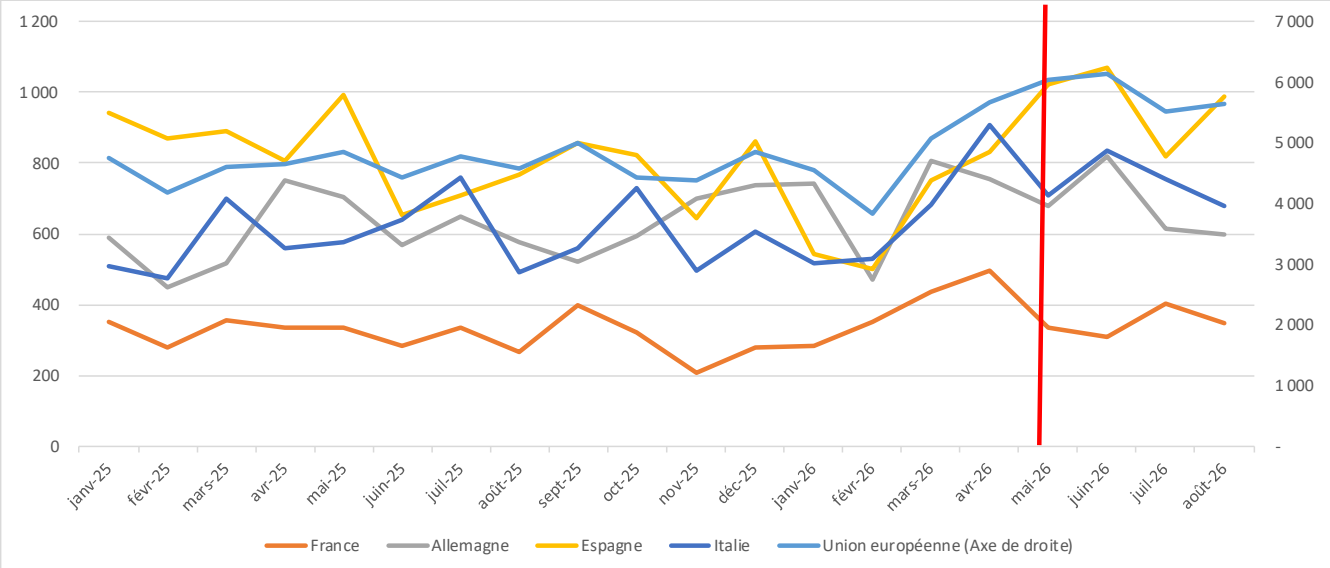
Source : Eurostat, y compris pour la France

Lecture : En Août 2026, les pays de l'Union européenne ont exporté 4,3 millions d'euros de biens vers les pays du Mercosur

Les importations sont en forte progression sur cette période, + 25 % en glissement annuel, soit un passage de 18,6 Md€ entre mai et août 2025 à 23,3 Md€ entre mai et août 2026 (+4,7Md€), en particulier à destination de l'Espagne (+25 %) et de l'Italie (+21 %), tandis que les importations de l'Allemagne ont cru à un rythme similaire à celui de la France (+8 %). Les hydrocarbures contribuent pour les trois quarts à cette hausse, dans le contexte de la guerre en Iran débutée en février, leurs importations passant de 2,1 à 5,6 Md€ sur la période.

Dans le domaine agro-alimentaire, les importations de vins des pays de l'Union européenne depuis le Mercosur ont baissé de 11 % sur la période mai-août 2026 en glissement annuel, pour un total de 24 millions d'euros sur ces 4 mois en 2026, tandis que celles de viande ont augmenté de 32%, pour un total de 1 milliard d'euros sur la même période. Cette progression des importations de viande est due pour plus de la moitié aux Pays-Bas.

F2-7 Evolution des importations des principaux pays de l'union européenne vers le Mercosur (en millions d'euros)



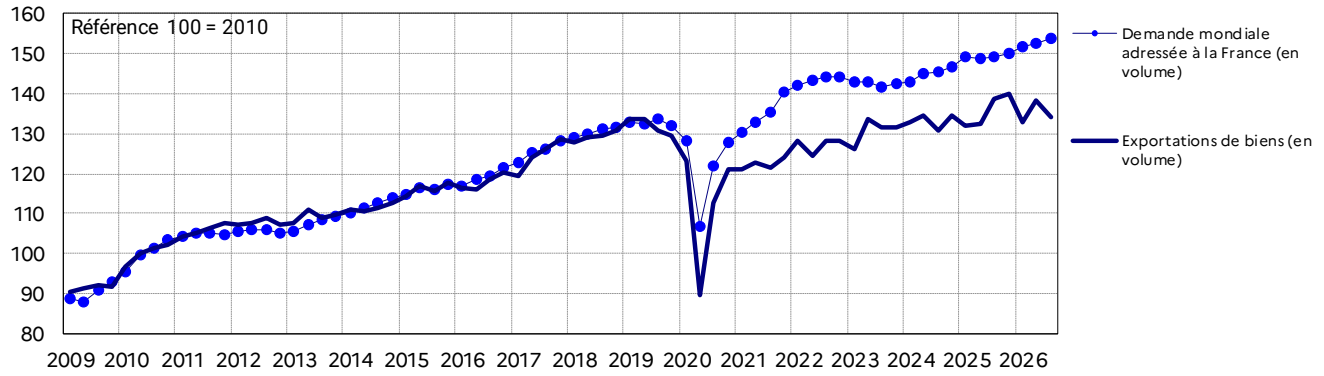
Source : Eurostat, y compris pour la France

Lecture : En Août 2026, les pays de l'Union européenne ont importé 5,6 millions d'euros de biens depuis les pays du Mercosur

Perte de parts de marché de la France au 3e trimestre 2026

Au 3e trimestre 2026, les exportations françaises de biens en volume se replient nettement (- 2,8 % après + 4,0 % au trimestre précédent[19]), tandis que la demande mondiale (encadré : méthodologie et définition) adressée à la France continue de progresser (+ 0,9 %, après + 0,7 % au 2e trimestre, figure 8), ce qui signifie que la France a perdu des parts de marché. Ce recul des exportations en volume s'explique notamment par la baisse des ventes de matériels de transport (- 9,1 %), en particulier dans l'aéronautique, après leur forte progression au trimestre précédent (+ 20,8 %), ainsi que par la diminution des exportations de produits agricoles (- 7,0 %).[20]

8. DEMANDE MONDIALE ADRESSÉE À LA FRANCE ET EXPORTATIONS FRANÇAISES DE BIENS EN VOLUME

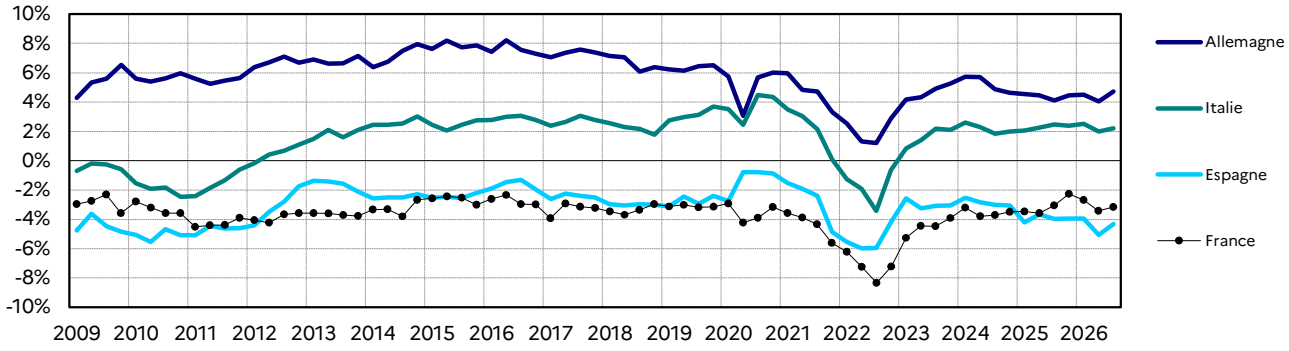


Sources : Insee et DG Trésor

Le solde commercial rapporté au PIB s'améliore en France et dans les pays voisins

Au 3e trimestre 2026, le solde commercial rapporté au produit intérieur brut (PIB) de l'Espagne s'améliore nettement (+ 0,9 point, figure 9), davantage qu'en Allemagne (+ 0,7 point), qu'en France (+ 0,2 point) et qu'en Italie (+ 0,1 point).

9. SOLDES COMMERCIAUX DE BIENS RAPPORTÉS AU PIB



Source : Eurostat - la valeur du PIB de l'Italie du 3e trimestre 2026 a été estimée. Les valeurs des soldes commerciaux du mois de septembre 2026 n'étant pas encore disponibles, elles ont été estimées en appliquant au mois de septembre 2025 le taux de croissance entre juillet 2025 plus août 2025 et juillet 2026 plus août 2026.

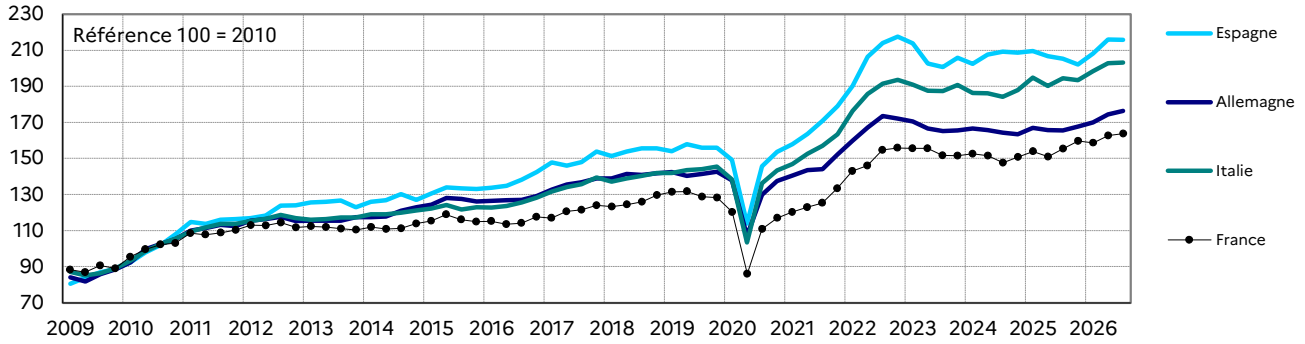
Hausse des exportations en France et dans les pays voisins, Espagne excepté

[19] Voir la série *Exportations - Biens - Volume aux prix de l'année précédente chaînés - CVS-CJO* publiée par l'INSEE https://www.insee.fr/fr/statistiques/serie/011795479

[20] *Voir les évolutions des exportations par produit en volume publiées par l'Insee dans les Comptes nationaux trimestriels – Première estimation du troisième trimestre 2026 :* https://www.insee.fr/fr/statistiques/9111036

Au 3e trimestre 2026, les exportations de biens en valeur (progressent à un rythme plus soutenu en Allemagne (+ 1,1 %, après + 2,7 % au trimestre précédent) qu'en France (+ 0,6 %, après + 2,6 %) et qu'en Italie (+ 0,2 % après + 2,2 %). %. En Espagne, elles diminuent légèrement (- 0,1 %, après une hausse de 3,7 %).

10. EXPORTATIONS DE BIENS DES PRINCIPAUX PAYS DE L'UE, EN VALEUR

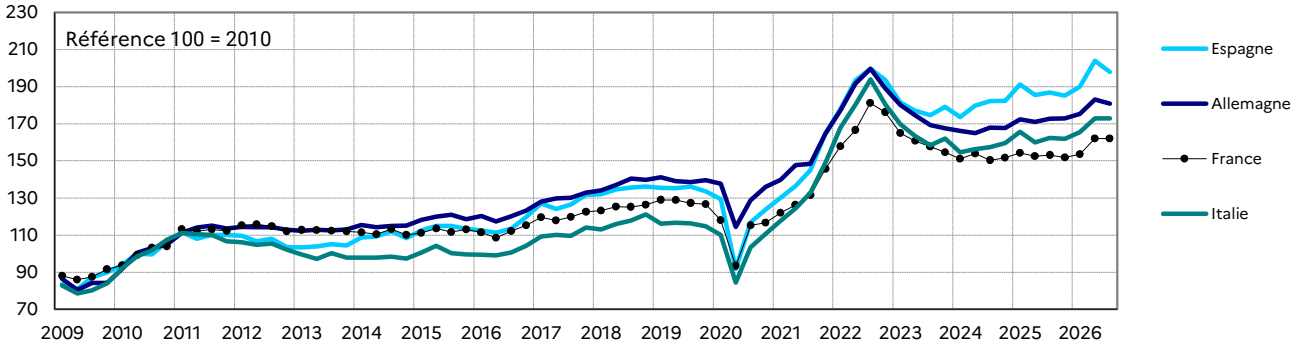


Source : Eurostat (acquis à août 2026). Les valeurs des exportations du mois de septembre 2026 n'étant pas encore disponibles, elles ont été estimées en appliquant au mois de septembre 2025 le taux de croissance entre juillet 2025 plus août 2025 et juillet 2026 plus août 2026.

Les importations diminuent en Espagne et en Allemagne

Au 3e trimestre 2026, après une hausse marquée au trimestre précédent, les importations de biens en valeur se replient en Espagne (- 3,0 %, après + 7,5 %) et en Allemagne (- 1,2 %, après + 4,5 %). Elles demeurent stables en Italie. (- 0,0 %, après + 4,5 %) et en France (- 0,0 %, après + 5,5 %).

11. IMPORTATIONS DE BIENS DES PRINCIPAUX PAYS DE L'UE, EN VALEUR



Source : Eurostat (acquis à août 2026). Les valeurs des importations du mois de septembre 2026 n'étant pas encore disponibles, elles ont été estimées en appliquant au mois de septembre 2025 le taux de croissance entre juillet 2025 plus août 2025 et juillet 2026 plus août 2026.

1. Solde CAF/FAB et solde FAB/FAB

Le solde commercial FAB/FAB traduit l'évolution globale du commerce extérieur de biens. Dans le cadre de la collecte des échanges de biens intra-UE et extra-UE, les exportations françaises sont toujours valorisées FAB (franco à bord), c'est-à-dire en prenant en compte uniquement les coûts d'acheminement jusqu'à la frontière française. Les importations, elles, sont valorisées CAF (coût assurance Fret) ou FAB (franco à bord). Les importations CAF prennent en compte dans leur montant les coûts d'acheminement (transport et assurance) entre la frontière du pays d'où est importé le bien et la frontière française. Si les importations sont valorisées FAB, ces coûts d'acheminement inter-frontières sont neutralisés : le prix du bien est alors celui observé à la frontière du pays depuis lequel il est importé. Pour calculer cet indicateur FAB, une correction (taux de passage CAF/FAB) est donc apportée aux importations CAF – les données collectées par la DGDDI sont CAF à l'importation – pour éliminer tous les frais liés à l'acheminement des marchandises depuis la frontière du pays partenaire jusqu'à notre frontière nationale et déterminer les importations FAB. La correction CAF-FAB pour les importations n'est disponible que globalement, et pas pour chaque poste isolément.

Le solde commercial FAB/FAB est donc la différence entre des exportations FAB et des importations FAB ; le solde CAF/FAB correspond lui à la différence d'exportations FAB et d'importations CAF. Une symétrie est ainsi établie dans la comptabilisation des deux flux afin de ne pas biaiser le calcul du solde commercial. Au final, l'ensemble des échanges est ainsi évalué au passage de la frontière du pays exportateur : comptabilisation FAB/FAB.

Mise à jour du coefficient « CAF-FAB »

Dans le cadre du passage à l'année 2024, le coefficient « CAF-FAB » qui est appliqué aux importations CAF (dont le montant inclut les coûts de transport et d'assurance) pour estimer les importations FAB (excluant ces coûts) a été actualisé. Le détail de ces mises à jour est disponible dans les "Actualités" du site www.lekiosque.finances.gouv.fr, dans la note "Bilan des changements 2024" rédigée à cet effet.

2. Données brutes et données CVS-CJO

Les séries mensuelles du commerce extérieur de biens - importations, exportations et soldes - sont susceptibles d'être affectées par des phénomènes récurrents de type saisonnier ainsi que par la composition du mois en jours ouvrables.

Par exemple, chaque mois d'août, un creux est observé pour les séries d'importation et d'exportation. Ce creux dans l'activité économique chaque mois d'août s'explique notamment par les nombreuses fermetures d'entreprises. Or, ces variations régulières masquent les effets de la conjoncture économique que le statisticien cherche à mettre en évidence.

De la même façon, la composition du mois en jours ouvrables peut entraîner des variations économiques sans lien avec les évolutions conjoncturelles. Ainsi, plus de la moitié de la hausse de 34 % des exportations de véhicules automobiles entre mai 2010 et mai 2011 est liée à la différence de composition en jours ouvrables de mai 2011 par rapport à mai 2010 : le mois de mai 2011 se distingue des mois de mai habituels car il comporte seulement deux jours fériés qui tombent de plus le dimanche.

Aussi, pour refléter au mieux les évolutions conjoncturelles des importations, des exportations ou du solde, les séries mensuelles et trimestrielles de commerce extérieur collectées (dites données « brutes ») sont corrigées des variations saisonnières et des effets de jours ouvrables avant d'être publiées (séries dites « CVS-CJO »). Les séries annuelles, elles, sont publiées « brutes », c'est-à-dire sans ces corrections.

3. Nomenclature des produits, les échanges de matériel militaire et estimation des échanges sous le seuil

La nomenclature de produits utilisée dans cette publication répond à l'importance des produits dans les différents flux et mélange donc différents niveaux de la nomenclature économique de synthèse (A17, A38, A129 – voir www.insee.fr) ; la correspondance entre ces nomenclatures est détaillée dans les annexes.

Dans cette publication, la nomenclature utilisée mélange donc différents niveaux de la nomenclature économique :

- Les produits agricoles correspondent à la nomenclature "AZ" de la CPF-A17.

- L'énergie regroupe les nomenclatures "DE" et "C2" de la CPF-A17 : les hydrocarbures naturels sont analysés plus en détail en utilisant la nomenclature "B06Z" de la CPF-A129, tout comme le pétrole raffiné "C19Z" de la CPF-A129.

- Les produits manufacturés s'entendent comme l'agrégation des nomenclatures C1, C3, C4 et C5 de la CPF-A17. Le commentaire des produits manufacturés s'effectue généralement en nomenclature CPF-A38. Cependant, certains produits, du fait de l'importance de leurs flux, sont commentés à un certain niveau de regroupement de la CPF-A129, notamment l'automobile, l'aéronautique, les bateaux et la chimie.

Le *matériel militaire* est traité comme un produit à part (non inclus dans les *produits manufacturés*) ; pour des raisons de confidentialité il n'est ventilé ni par produit ni par zone. Sauf mention spéciale, il n'est donc pas inclus dans la suite de la publication, qui présente des données par produit et par pays en concept CAF/FAB. L'agrégat FAB/FAB présenté dans cette publication est calculé à partir des données corrigées CAF/FAB.

Les entreprises dont le montant des échanges intra-UE est inférieur à 460 000 euros en cumulé sur l'année précédente, qualifié de montants « sous les seuils statistiques » ne font pas l'objet d'obligation déclarative pour ces échanges intracommunautaires et ne sont pas détaillées par produit et pays dans les statistiques du commerce extérieur. Une estimation du montant global de ces opérations est toutefois réalisée à l'exportation et à l'importation.

Afin d'être exhaustif et de refléter au mieux la balance commerciale française, l'agrégat FAB/FAB présenté dans cette publication inclut, outre la correction CAF/FAB, les échanges de matériel militaire ainsi qu'une estimation des flux sous le seuil de déclaration.

4. Échanges avec le Royaume-Uni depuis le Brexit

Pour toutes les années, commentées dans cette publication, l'appellation UE désigne l'Union européenne à 27 États-membres, hors Royaume-Uni. Les échanges entre la France et le Royaume-Uni, y compris ceux antérieurs à 2021, sont donc inclus dans l'agrégat Europe hors UE.

5. Définitions

La demande mondiale mesure ce que serait l'évolution des exportations dans le cas où la France conserverait des parts de marché constantes.

L'évolution des exportations (respectivement des importations) peut être décomposée en la somme des contributions de ses différentes composantes (produits ou zones géographiques). La contribution d'une composante (un produit ou une zone géographique) à l'évolution des exportations (respectivement des importations) est égale au produit du taux de croissance de cette composante par son poids dans l'agrégat (ensemble hors matériel militaire et sous le seuil) à la période précédente.

Tableaux et graphiques de synthèse

Exportations par produit (en milliards d'euros)

Nomenclature des produits CPF rév2.1 A17	A38	A129	Produits	Données brutes 2024	2025	Données corrigées (CVS-CJO) 2025 T1	T2	T3	T4	2026 T1	T2	T3	Évolution T3-2026/ T2-2026
Total FAB y compris matériel militaire et sous le seuil				**601,4**	**616,3**	**153,3**	**150,5**	**156,0**	**158,3**	**158,0**	**162,7**	**164,4**	**1,1%**
Total FAB hors matériel militaire et hors sous le seuil				**590,4**	**602,8**	**150,2**	**147,7**	**152,8**	**154,3**	**154,4**	**158,6**	**160,9**	**1,5%**
AZ			**Produits agricoles (AZ)**	**18,6**	**19,4**	**4,5**	**4,9**	**5,1**	**5,0**	**4,8**	**4,8**	**4,7**	**-2,0%**
DE		B06Z	Hydrocarbures	7,8	5,3	1,6	1,4	1,2	1,1	1,4	1,4	1,3	-10,3%
		DE-B06Z dont D35A	Autres énergies, extraction, déchets	13,2	14,0	4,1	2,7	3,3	3,9	4,1	3,8	5,1	36,0%
			Électricité	5,9	6,4	2,2	0,9	1,4	1,8	1,9	1,6	2,8	76,5%
C2	CD		Pétrole raffiné	10,3	9,9	2,6	2,0	2,6	2,8	2,7	3,4	3,7	8,5%
DE+C2			**Énergie (y compris extraction, déchets)**	**31,3**	**29,2**	**8,3**	**6,0**	**7,0**	**7,7**	**8,2**	**8,6**	**10,1**	**17,4%**
C1	CA		Produits des IAA	63,9	64,9	16,5	16,5	16,2	16,1	16,2	16,1	16,1	-0,2%
C3	CI		Produits informatiques, électroniques, optiques	32,7	34,8	8,5	8,5	8,8	9,1	9,5	10,3	10,7	3,8%
	CJ		Équipements éléctriques et ménagers	28,5	29,1	7,1	7,3	7,3	7,6	7,8	8,2	8,2	0,1%
	CK		Machines	46,1	46,9	11,7	11,7	11,9	11,9	11,9	12,2	12,2	0,6%
	Total C3		Éq. méca, app. éléctriq. électroniq. ménagers	**107,4**	**110,8**	**27,2**	**27,5**	**27,9**	**28,6**	**29,2**	**30,7**	**31,1**	**1,5%**
C4	CL	C29A+B	Véhicules et équipements	51,9	51,1	12,7	12,9	13,0	12,8	12,9	13,0	12,7	-2,1%
		C30C	Aéronautique	57,3	66,3	15,7	14,8	18,2	17,5	16,8	18,6	18,6	0,0%
		C30A	Bateaux	3,7	4,0	1,4	0,9	0,3	1,4	0,3	0,4	0,3	-22,1%
		C30B+E	Autres matériels de transport	1,9	1,8	0,4	0,5	0,5	0,4	0,5	0,5	0,5	6,4%
	Total C4		Matériels de transport	**114,9**	**123,3**	**30,3**	**29,1**	**32,0**	**32,2**	**30,4**	**32,5**	**32,1**	**-1,0%**
C5	CB		Textiles/habillement/cuir	40,3	39,0	10,0	9,8	9,7	9,7	9,8	9,8	10,1	3,1%
	CC		Bois/papier/carton	10,0	9,8	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,4	2,4	-2,5%
	CE	C20A+C	Chimie	51,9	48,3	12,5	12,1	12,1	11,8	11,9	12,6	12,9	2,6%
		C20B	Parfums et cosmétiques	24,9	24,9	6,3	6,2	6,1	6,3	6,2	6,4	6,7	5,0%
	CF		Produits pharmaceutiques	37,7	41,0	9,0	10,1	11,2	10,7	10,4	9,9	9,5	-4,2%
	CG		Plastiques et caoutchouc	23,5	23,5	5,9	5,9	5,9	5,9	6,0	6,2	6,1	-0,7%
	CH		Produits de la métallurgie	38,9	40,3	10,0	9,9	10,0	10,6	11,3	11,1	11,5	3,6%
	CM		Autres produits manufacturés	23,5	24,1	6,1	6,0	6,0	6,2	6,3	6,5	6,5	1,0%
	Total C5		Autres produits industriels	**250,5**	**251,0**	**62,3**	**62,5**	**63,5**	**63,6**	**64,4**	**64,8**	**65,7**	**1,4%**
C1+C3+C4+C5			**Produits manufacturés**	**536,6**	**550,1**	**136,2**	**135,6**	**139,6**	**140,6**	**140,2**	**144,1**	**145,1**	**0,7%**
JZ+MN+RU			**Autres produits**	**3,9**	**4,2**	**1,1**	**1,1**	**1,1**	**1,0**	**1,2**	**1,0**	**1,0**	**-2,0%**

Importations par produit (en milliards d'euros)

Nomenclature des produits CPF rév2.1 A17	A38	A129	Produits	Données brutes 2024	2025	Données corrigées (CVS-CJO) 2025 T1	T2	T3	T4	2026 T1	T2	T3	Évolution T3-2026/ T2-2026
Total FAB y compris matériel militaire et sous le seuil				**679,2**	**681,6**	**172,3**	**171,0**	**171,6**	**168,8**	**172,7**	**181,9**	**184,4**	**1,3%**
Total CAF hors matériel militaire et hors sous le seuil				**687,7**	**690,5**	**174,7**	**173,3**	**173,8**	**170,7**	**174,8**	**184,3**	**186,7**	**1,3%**
AZ			**Produits agricoles (AZ)**	**18,1**	**19,7**	**4,9**	**5,0**	**5,0**	**4,8**	**5,0**	**5,0**	**5,1**	**2,0%**
DE		B06Z	Hydrocarbures	51,0	43,9	13,2	10,8	10,4	9,5	11,5	13,5	13,5	-0,5%
		DE-B06Z dont D35A	Autres énergies, extraction, déchets	6,4	6,0	1,8	1,5	1,5	1,3	1,5	1,7	1,9	10,9%
			Électricité	0,8	0,9	0,5	0,3	0,2	0,1	0,2	0,3	0,5	50,1%
C2	CD		Pétrole raffiné	27,8	22,0	5,8	5,5	5,5	5,1	5,6	7,2	7,1	-1,4%
DE+C2			**Énergie (y compris extraction, déchets)**	**85,2**	**71,9**	**20,8**	**17,9**	**17,4**	**15,9**	**18,6**	**22,4**	**22,5**	**0,1%**
C1	CA		Produits des IAA	59,3	64,4	16,0	16,2	16,3	16,1	15,7	15,7	15,3	-2,2%
C3	CI		Produits informatiques, électroniques, optiques	53,6	54,2	13,5	13,3	13,7	13,8	14,3	16,0	17,0	6,5%
	CJ		Équipements éléctriques et ménagers	37,0	36,8	9,4	9,2	9,1	9,3	9,4	9,8	9,8	0,0%
	CK		Machines	53,7	53,6	13,4	13,5	13,3	13,6	13,7	13,7	13,9	1,1%
	Total C3		Éq. méca, app. éléctriq. électroniq. ménagers	**144,3**	**144,7**	**36,3**	**35,9**	**36,2**	**36,7**	**37,4**	**39,4**	**40,6**	**3,0%**
C4	CL	C29A+B	Véhicules et équipements	74,1	71,0	17,2	18,0	17,9	17,9	18,5	18,9	19,5	3,3%
		C30C	Aéronautique	28,4	33,9	8,0	8,4	8,8	8,7	9,1	9,7	10,3	5,9%
		C30A	Bateaux	2,6	3,6	0,5	1,1	1,1	0,9	0,5	1,0	1,2	15,1%
		C30B+E	Autres matériels de transport	4,6	4,5	1,1	1,1	1,1	1,1	1,2	1,1	1,1	-3,2%
	Total C4		Matériels de transport	**109,7**	**112,9**	**26,9**	**28,6**	**28,9**	**28,7**	**29,3**	**30,7**	**32,0**	**4,3%**
C5	CB		Textiles/habillement/cuir	45,3	45,5	11,8	11,4	11,2	11,2	11,0	11,2	11,2	-0,2%
	CC		Bois/papier/carton	16,1	15,6	4,1	3,9	3,9	3,8	3,9	3,9	3,8	-3,4%
	CE	C20A+C	Chimie	48,2	47,9	12,2	11,9	11,8	12,3	12,2	13,3	13,3	0,2%
		C20B	Parfums et cosmétiques	7,6	8,1	2,0	2,0	2,0	2,1	2,0	2,0	2,1	1,9%
	CF		Produits pharmaceutiques	33,6	38,4	8,9	10,2	11,1	8,4	8,8	9,2	9,0	-2,0%
	CG		Plastiques et caoutchouc	32,5	31,8	8,1	7,9	7,9	8,0	8,0	8,2	8,2	-0,1%
	CH		Produits de la métallurgie	50,7	51,8	13,1	12,8	12,7	13,4	13,3	13,5	14,0	3,4%
	CM		Autres produits manufacturés	33,1	33,5	8,6	8,4	8,3	8,4	8,5	8,6	8,8	2,3%
	Total C5		Autres produits industriels	**267,2**	**272,7**	**68,8**	**68,6**	**69,0**	**67,4**	**67,7**	**69,9**	**70,3**	**0,5%**
C1+C3+C4+C5			**Produits manufacturés**	**580,4**	**594,6**	**148,0**	**149,4**	**150,4**	**148,9**	**150,2**	**155,7**	**158,2**	**1,6%**
JZ+MN+RU			**Autres produits**	**4,1**	**4,2**	**1,0**	**1,0**	**1,0**	**1,2**	**1,0**	**1,2**	**1,0**	**-16,3%**

Soldes par produit (en milliards d'euros)

Nomenclature des produits CPF rév2.1			Produits	Données brutes		Données corrigées (CVS-CJO)							Variation T3-2026/ T2-2026
						2025				2026			
A17	A38	A129		2024	2025	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	
Total FAB/FAB y compris matériel militaire et sous le seuil				**-77,8**	**-65,3**	**-19,0**	**-20,4**	**-15,6**	**-10,5**	**-14,7**	**-19,2**	**-19,9**	**-0,7**
Total CAF/FAB hors matériel militaire et hors sous le seuil				**-97,3**	**-87,6**	**-24,6**	**-25,6**	**-21,0**	**-16,5**	**-20,4**	**-25,7**	**-25,8**	**-0,1**
AZ			**Produits agricoles (AZ)**	**0,5**	**-0,3**	**-0,4**	**-0,1**	**0,2**	**0,2**	**-0,2**	**-0,1**	**-0,3**	**-0,2**
DE		B06Z	Hydrocarbures	-43,2	-38,6	-11,5	-9,4	-9,2	-8,4	-10,0	-12,1	-12,2	-0,1
		DE-B06Z dont D35A	Autres énergies, extraction, déchets	6,8	7,9	2,3	1,2	1,8	2,6	2,5	2,1	3,2	1,2
			Électricité	5,1	5,4	1,8	0,6	1,2	1,8	1,7	1,2	2,3	1,0
C2	CD		Pétrole raffiné	-17,5	-12,1	-3,2	-3,6	-3,0	-2,3	-2,9	-3,8	-3,4	0,4
DE+C2			**Énergie (y compris extraction, déchets)**	**-53,9**	**-42,8**	**-12,4**	**-11,8**	**-10,4**	**-8,1**	**-10,4**	**-13,8**	**-12,3**	**1,5**
C1	CA		Produits des IAA	4,6	0,6	0,5	0,3	-0,2	0,1	0,5	0,5	0,8	0,3
C3	CI		Produits informatiques, électroniques, optiques	-20,9	-19,4	-5,0	-4,8	-5,0	-4,7	-4,8	-5,7	-6,3	-0,6
	CJ		Équipements éléctriques et ménagers	-8,5	-7,7	-2,3	-1,9	-1,9	-1,7	-1,7	-1,6	-1,5	0,0
	CK		Machines	-7,6	-6,8	-1,8	-1,8	-1,5	-1,7	-1,8	-1,5	-1,6	-0,1
	Total C3		Éq. méca, app. éléctriq. électroniq. ménagers	**-36,9**	**-33,8**	**-9,1**	**-8,4**	**-8,3**	**-8,0**	**-8,3**	**-8,7**	**-9,5**	**-0,7**
C4	CL	C29A+B	Véhicules et équipements	-22,2	-19,8	-4,6	-5,1	-4,9	-5,1	-5,6	-5,8	-6,7	-0,9
		C30C	Aéronautique	28,9	32,4	7,7	6,4	9,5	8,8	7,6	8,9	8,3	-0,6
		C30A	Bateaux	1,1	0,5	0,9	-0,2	-0,8	0,5	-0,2	-0,6	-0,8	-0,3
		C30B+E	Autres matériels de transport	-2,7	-2,7	-0,6	-0,7	-0,7	-0,7	-0,7	-0,7	-0,6	0,1
	Total C4		Matériels de transport	**5,2**	**10,4**	**3,4**	**0,5**	**3,1**	**3,5**	**1,1**	**1,8**	**0,1**	**-1,7**
C5	CB		Textiles/habillement/cuir	-5,0	-6,5	-1,8	-1,7	-1,5	-1,5	-1,2	-1,4	-1,1	0,3
	CC		Bois/papier/carton	-6,1	-5,7	-1,6	-1,5	-1,4	-1,3	-1,4	-1,5	-1,4	0,1
	CE	C20A+C	Chimie	3,6	0,4	0,3	0,3	0,2	-0,5	-0,3	-0,6	-0,3	0,3
		C20B	Parfums et cosmétiques	17,3	16,8	4,3	4,2	4,1	4,3	4,2	4,3	4,6	0,3
	CF		Produits pharmaceutiques	4,1	2,6	0,1	-0,1	0,1	2,4	1,6	0,7	0,4	-0,2
	CG		Plastiques et caoutchouc	-9,1	-8,3	-2,2	-2,1	-2,0	-2,1	-2,0	-2,1	-2,1	0,0
	CH		Produits de la métallurgie	-11,9	-11,5	-3,2	-2,9	-2,7	-2,8	-2,0	-2,4	-2,4	-0,1
	CM		Autres produits manufacturés	-9,7	-9,4	-2,5	-2,4	-2,3	-2,2	-2,2	-2,1	-2,2	-0,1
	Total C5		Autres produits industriels	**-16,7**	**-21,7**	**-6,5**	**-6,1**	**-5,5**	**-3,8**	**-3,3**	**-5,1**	**-4,6**	**0,5**
C1+C3+C4+C5			**Produits manufacturés**	**-43,8**	**-44,6**	**-11,8**	**-13,8**	**-10,8**	**-8,3**	**-10,0**	**-11,6**	**-13,1**	**-1,5**
JZ+MN+RU			**Autres produits**	**-0,1**	**0,0**	**0,1**	**0,1**	**0,1**	**-0,2**	**0,2**	**-0,2**	**0,0**	**0,2**

Exportations par zone (en milliards d'euros)

	Données brutes		Données corrigées (CVS-CJO)							Variation T3-2026/ T2-2026
	2024	2025	2025				2026			
			T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	
Total FAB hors matériel militaire et hors sous le seuil	**590,4**	**602,8**	**150,2**	**147,7**	**152,8**	**154,3**	**154,4**	**158,6**	**160,9**	**1,5%**
Union européenne	**317,2**	**322,4**	**79,3**	**80,3**	**82,6**	**81,6**	**84,6**	**84,8**	**86,8**	**2,4%**
Pays tiers	**273,2**	**280,4**	**70,8**	**67,4**	**70,3**	**72,7**	**69,8**	**73,8**	**74,1**	**0,4%**
- Europe hors UE	82,2	87,0	22,9	21,0	21,5	21,8	21,8	22,7	22,4	-1,1%
- Amérique	67,0	66,7	17,3	16,8	16,2	16,7	16,5	16,2	16,9	4,6%
- Asie	77,0	73,1	18,4	17,0	18,6	19,1	18,9	21,2	20,4	-3,5%
- Afrique	28,9	28,9	6,9	6,9	7,5	7,6	7,7	7,7	7,3	-4,4%
- Proche et Moyen-Orient	15,4	22,0	4,7	5,0	5,4	6,9	4,3	5,3	5,5	4,5%
Divers et non déterminé	2,7	2,8	0,5	0,7	1,0	0,5	0,7	0,9	1,5	74,1%

Importations par zone (en milliards d'euros)

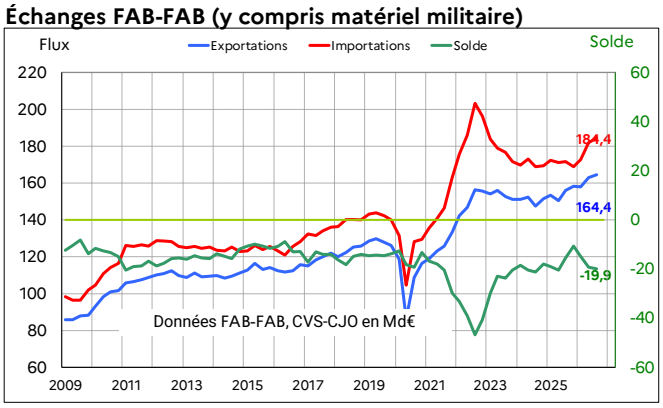
	Données brutes		Données corrigées (CVS-CJO)							Variation T3-2026/ T2-2026
	2024	2025	2025				2026			
			T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	
Total CAF hors matériel militaire et hors sous le seuil	**687,7**	**690,5**	**174,7**	**173,3**	**173,8**	**170,7**	**174,8**	**184,3**	**186,7**	**1,3%**
Union européenne	**352,5**	**346,4**	**86,4**	**87,1**	**88,7**	**85,5**	**87,3**	**90,2**	**90,4**	**0,3%**
Pays tiers	**335,2**	**344,0**	**88,3**	**86,2**	**85,1**	**85,2**	**87,5**	**94,0**	**96,3**	**2,4%**
- Europe hors UE	70,9	71,7	19,0	17,1	17,9	17,8	18,1	20,2	19,5	-3,5%
- Amérique	68,6	72,9	18,8	18,5	18,3	17,7	19,0	20,3	20,5	1,4%
- Asie	130,2	134,0	33,7	33,8	33,2	33,6	33,8	36,7	38,9	5,8%
- Afrique	35,1	35,0	9,0	9,2	8,0	8,7	8,4	9,7	9,3	-3,2%
- Proche et Moyen-Orient	12,3	10,7	2,8	2,6	2,8	2,5	3,1	1,6	1,8	11,9%
Divers et non déterminé	18,2	19,8	5,0	5,0	4,9	5,0	5,1	5,6	6,2	11,4%

Soldes par zone (en milliards d'euros)

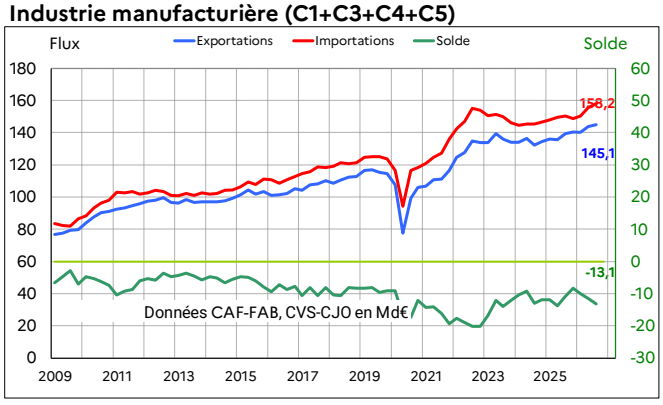
	Données brutes		Données corrigées (CVS-CJO)							Variation T3-2026/ T2-2026
	2024	2025	2025				2026			
			T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	
Total CAF/FAB hors matériel militaire et hors sous le seuil	**-97,3**	**-87,6**	**-24,6**	**-25,6**	**-21,0**	**-16,5**	**-20,4**	**-25,7**	**-25,8**	**-0,1**
Union européenne	**-35,4**	**-24,0**	**-7,1**	**-6,8**	**-6,1**	**-3,9**	**-2,8**	**-5,5**	**-3,6**	**1,8**
Pays tiers	**-61,9**	**-63,6**	**-17,5**	**-18,8**	**-14,8**	**-12,5**	**-17,6**	**-20,2**	**-22,2**	**-1,9**
- Europe hors UE	11,4	15,3	3,9	3,8	3,6	4,0	3,6	2,5	2,9	0,5
- Amérique	-1,6	-6,2	-1,5	-1,6	-2,2	-0,9	-2,5	-4,1	-3,6	0,5
- Asie	-53,2	-60,9	-15,3	-16,7	-14,6	-14,5	-14,9	-15,6	-18,4	-2,9
- Afrique	-6,2	-6,1	-2,0	-2,3	-0,5	-1,0	-0,7	-2,0	-2,0	0,0
- Proche et Moyen-Orient	3,1	11,3	1,9	2,4	2,7	4,4	1,2	3,6	3,7	0,0
Divers et non déterminé	-15,4	-17,0	-4,4	-4,3	-3,8	-4,5	-4,5	-4,7	-4,7	0,0

PRODUITS

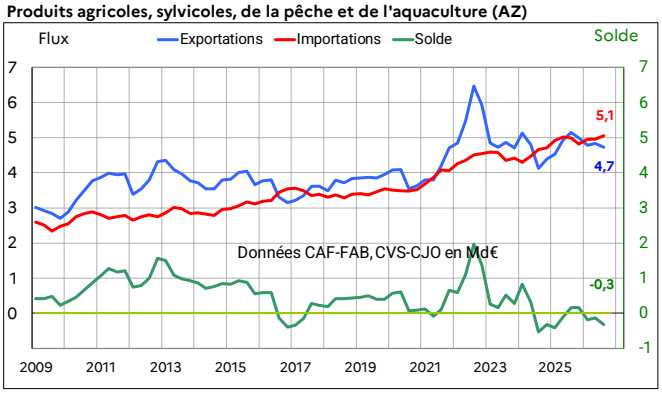
Échanges FAB-FAB (y compris matériel militaire)



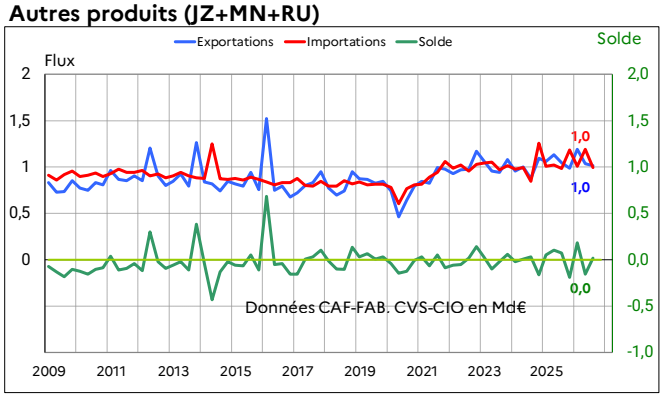
Industrie manufacturière (C1+C3+C4+C5)



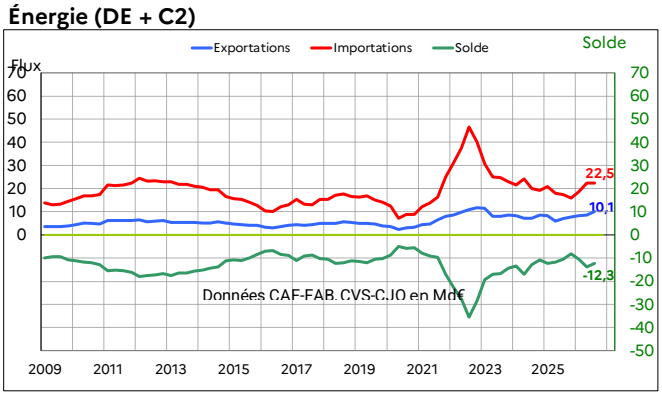
Produits agricoles, sylvicoles, de la pêche et de l'aquaculture (AZ)



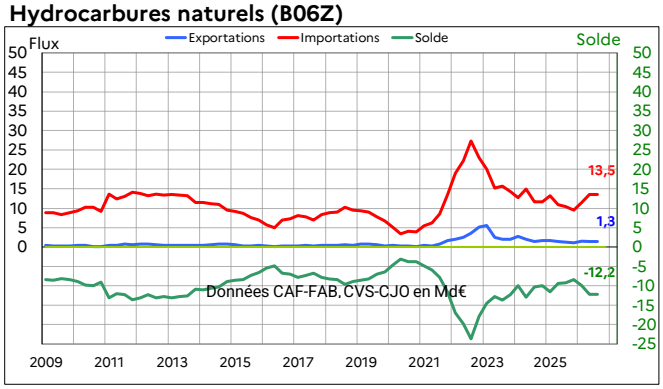
Autres produits (JZ+MN+RU)



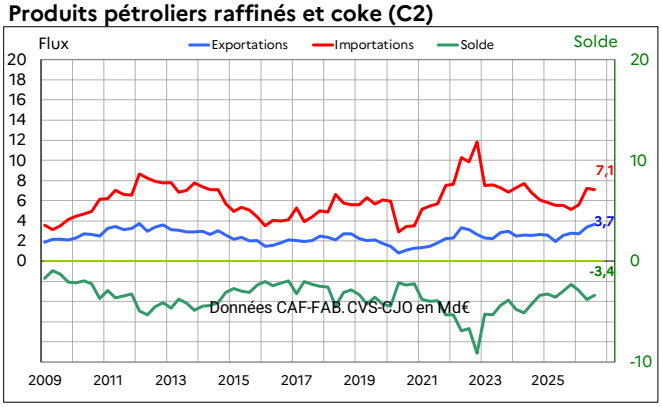
Énergie (DE + C2)



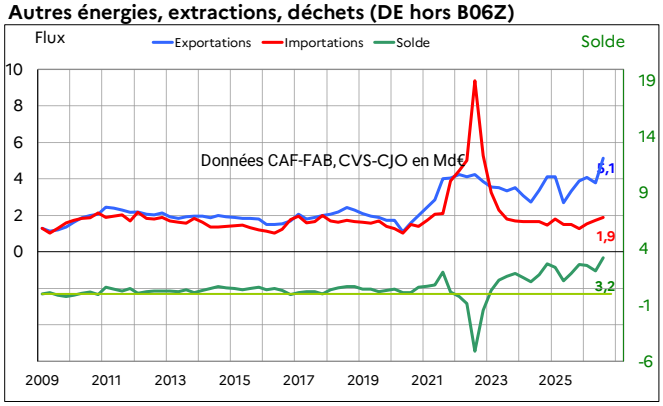
Hydrocarbures naturels (B06Z)



Produits pétroliers raffinés et coke (C2)

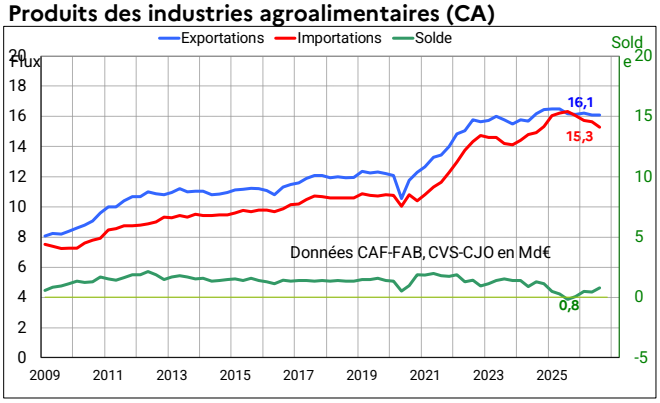


Autres énergies, extractions, déchets (DE hors B06Z)

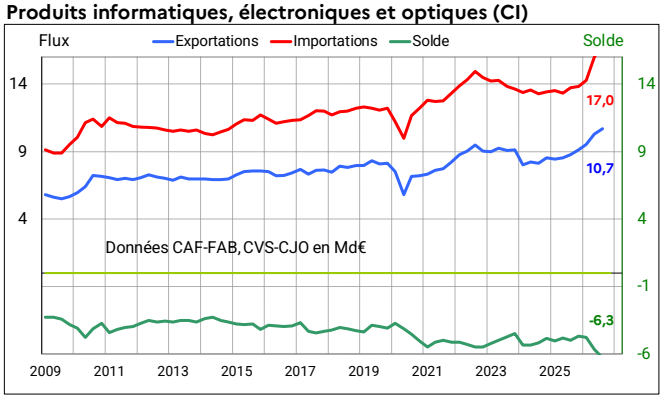


PRODUITS MANUFACTURÉS (Détail des nomenclatures C1, C3, C4 et C5 de la CPF - A17)

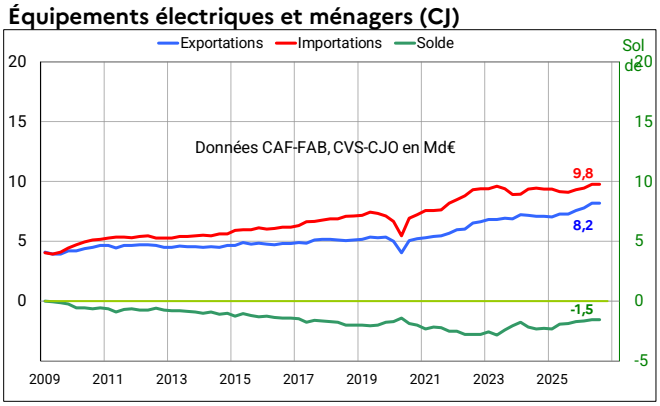
Produits des industries agroalimentaires (CA)



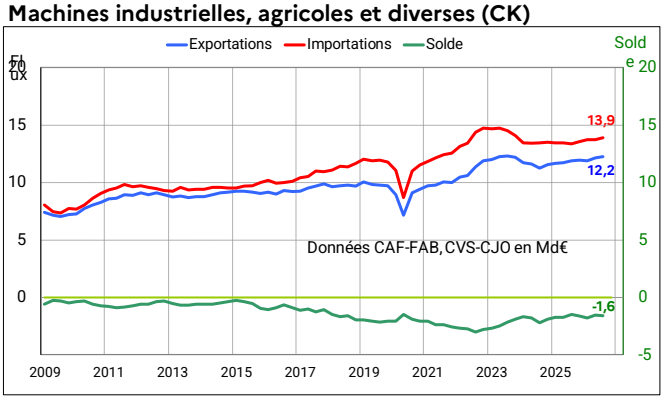
Produits informatiques, électroniques et optiques (CI)



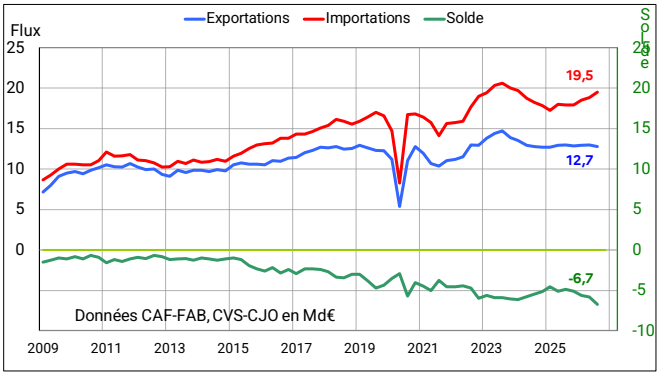
Équipements électriques et ménagers (CJ)



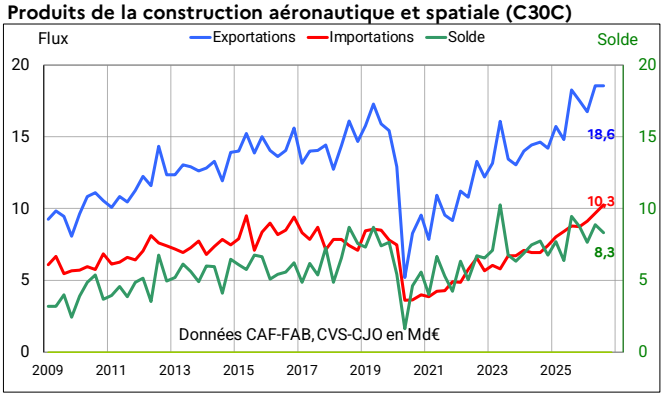
Machines industrielles, agricoles et diverses (CK)



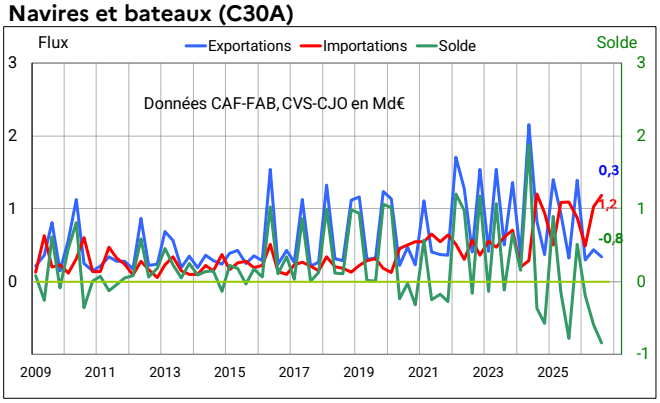
Automobile (C29A + C29B)



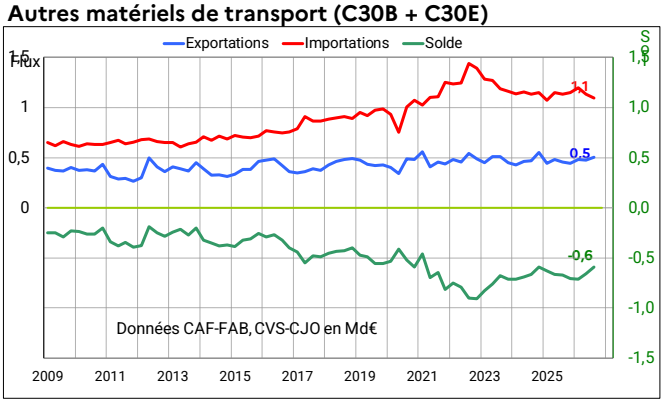
Produits de la construction aéronautique et spatiale (C30C)



Navires et bateaux (C30A)

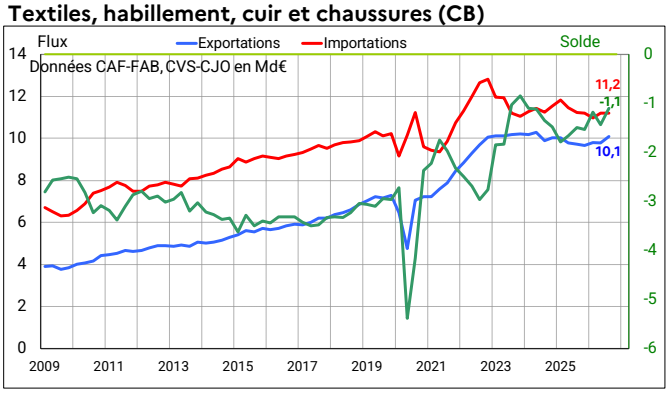


Autres matériels de transport (C30B + C30E)

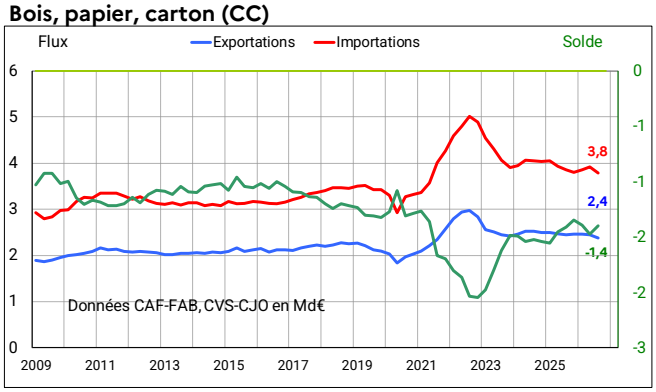


PRODUITS MANUFACTURÉS (Détail des nomenclatures C1, C3, C4 et C5 de la CPF - A17)

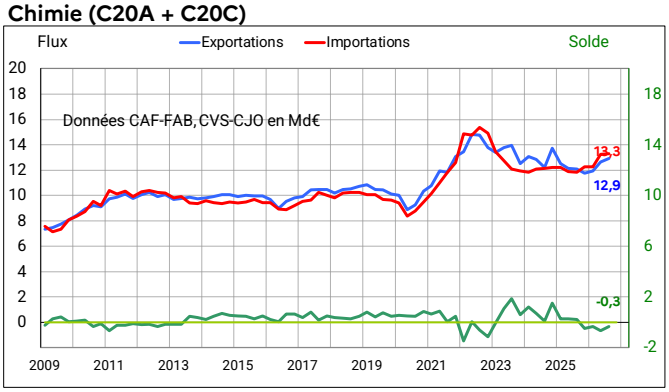
Textiles, habillement, cuir et chaussures (CB)



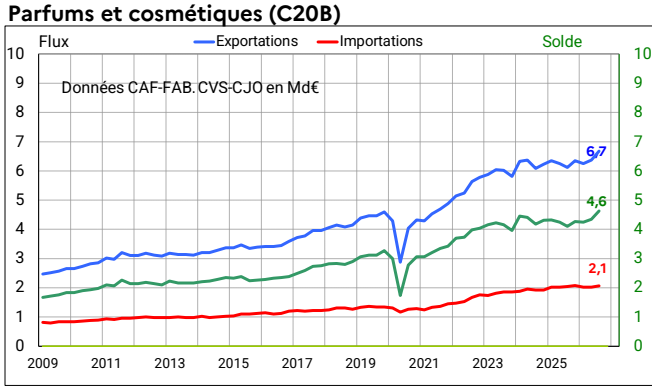
Bois, papier, carton (CC)



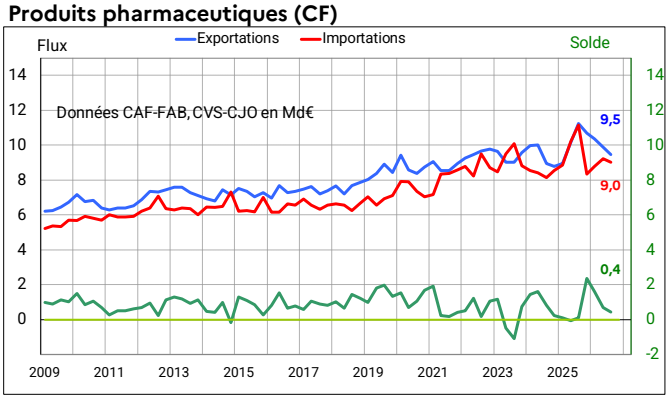
Chimie (C20A + C20C)



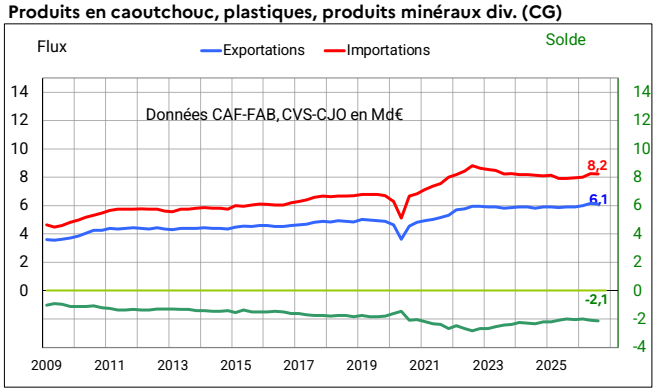
Parfums et cosmétiques (C20B)



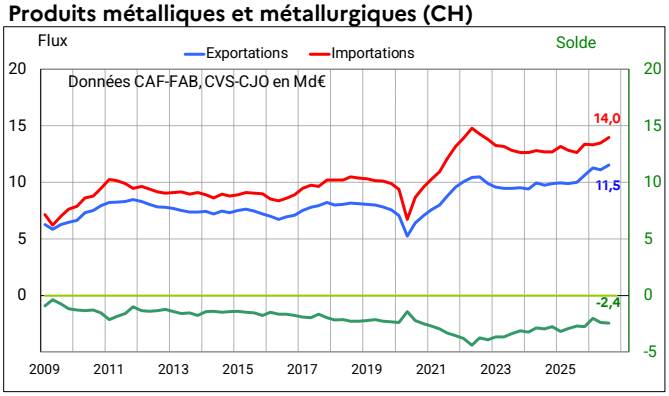
Produits pharmaceutiques (CF)



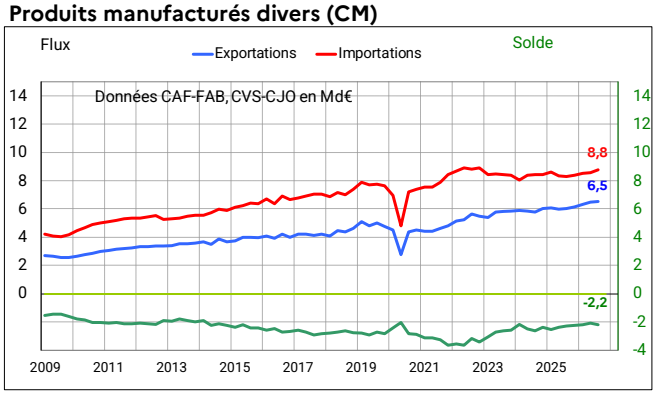
Produits en caoutchouc, plastiques, produits minéraux div. (CG)



Produits métalliques et métallurgiques (CH)

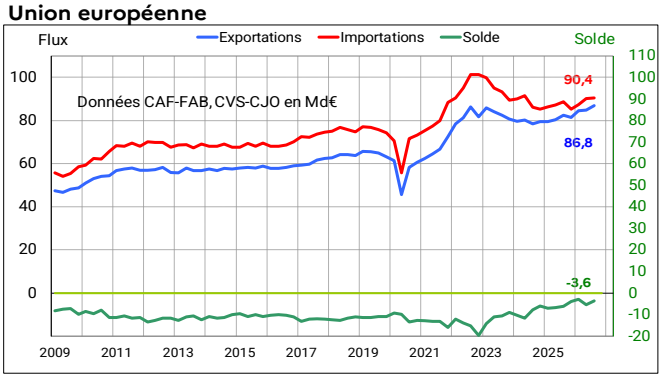


Produits manufacturés divers (CM)

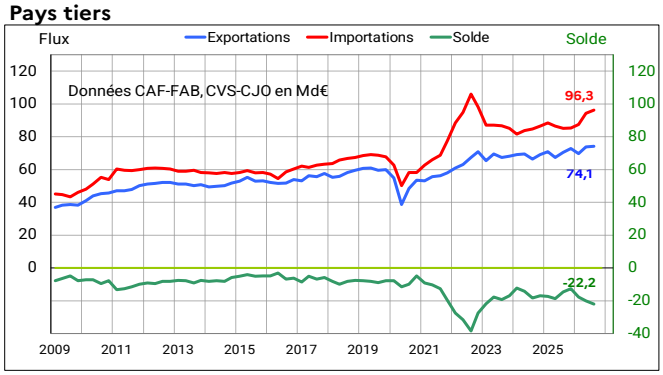


ZONES GÉOGRAPHIQUES

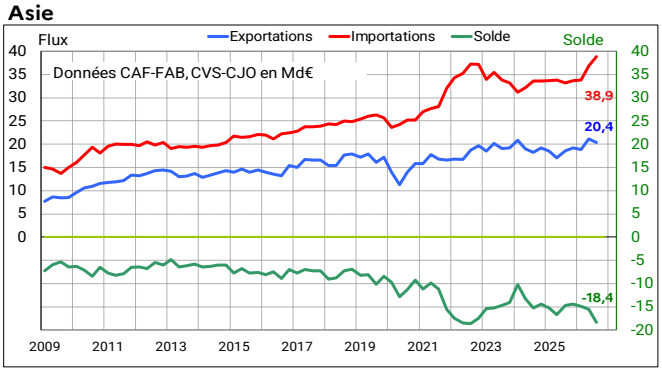
Union européenne



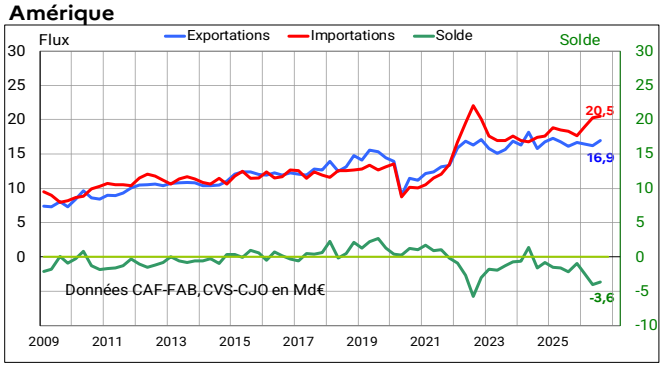
Pays tiers



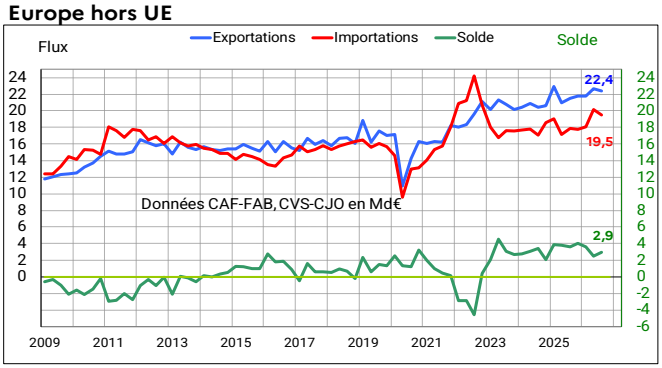
Asie



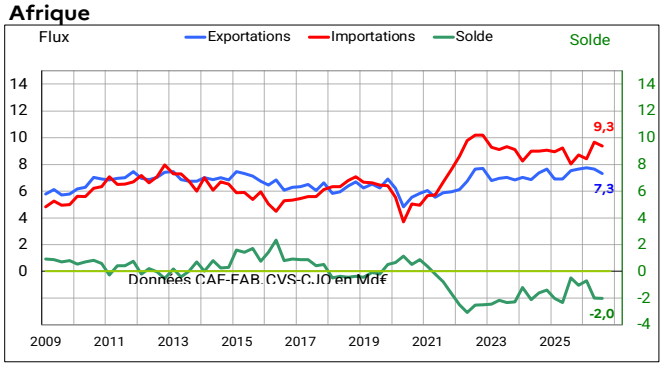
Amérique



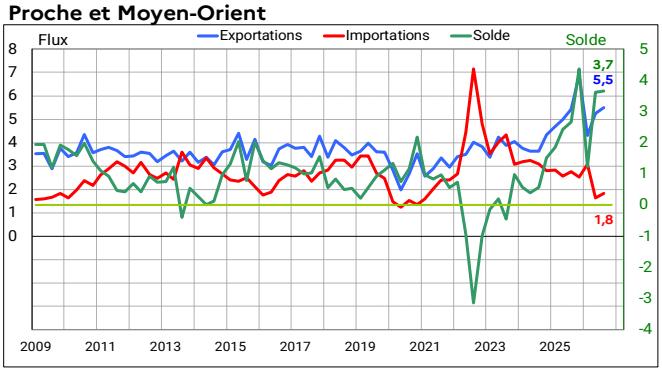
Europe hors UE



Afrique



Proche et Moyen-Orient



Les données sont en milliards d'euros (Md€).
L'appellation UE désigne l'Union européenne à 27 États-membres, hors Royaume-Uni.
Pour plus de précisions méthodologiques, aller sur http://lekiosque.finances.gouv.fr

Pour accéder aux séries chronologiques détaillées citées en analyse, se reporter à la rubrique « Études et éclairages » du site « Le Chiffre du commerce extérieur » (https://lekiosque.finances.gouv.fr)

Directrice de la publication : Ketty ATTAL-TOUBERT
Rédaction en chef : Julien DEROYON
Rédaction : Julien BONNET, Yann MEHENNI, Camille NAVEL et Renaud VIGNE
Département des statistiques et des études du commerce extérieur
- 11, rue des deux communes 93558 Montreuil Cedex
Mél : diffusion.stat@douane.finances.gouv.fr
ISSN 2402-6948 - Reproduction autorisée avec mention d'origine et de date

DSECE
Statistique publique du commerce extérieur

DOUANES & DROITS INDIRECTS